
Séances du Conseil d'agglomération de Fribourg
Sitzungen des Agglomerationsrats Freiburg

Date / Datum: Jeudi 12 octobre 2017 / Donnerstag, 12. Oktober 2017
Lieu / Ort: Auberge Avry-Rosé / Route de Rosé 46, 1754 Rosé

Présidence / Präsidentschaft:

M. Michel **Moret**, Président, Avry
M. Marc **Lüthi**, Vice-Président, Belfaux
M. Félicien **Frossard**, Secrétaire général

Préposée au Procès-verbal / Protokollführerin:

Mme Noémie **Nicolas**, Assistante de direction

Présence / Anwesenheit

Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrates:

Commune d'Avry / Gemeinde Avry

Mme Géraldine **von der Weid** ainsi que MM. Marius **Achermann** et Michel **Moret**

Commune de Belfaux / Gemeinde Belfaux

Mme Jacqueline **Gury Racine** ainsi que MM. Gabriel **Litzistorf**, Marc **Lüthi** et Velko **Stockel**

Commune de Corminboeuf / Gemeinde Corminboeuf

Mme Chantal **Angéloz** ainsi que M. Dominique **Rhême**

Commune de Guin / Gemeinde Düdingen

Mme Anita **Johner-Tschannen** ainsi que MM. Laurent **Bächler**, Adrian **Brügger**, Urs **Hauswirth**, Ernst-Peter **Walther** et Moritz **Werro**

Commune de Fribourg / Stadt Freiburg

Mmes Liliane **Galley**, Lise-Marie **Graden**, Fabienne **Menétrey**, Eleonora **Schneuwly-Aschwanden** et Cécile **Thiémond** ainsi que MM. Christoph **Allenspach**, Bernhard **Altermatt**, Gérald **Collaud**, Oliver **Collaud**, Christophe **Giller**, Pierre-Alain **Perritaz**, Georges **Rhally**, Philippe **Vorlet** et Lionel **Walter**

Commune de Givisiez / Gemeinde Givisiez

MM. Vladimir **Colella**, Gilles **de Reyff**, Daniel **Känel** et Hervé **Schuwey**

Commune de Granges-Paccot / Gemeinde Granges-Paccot

MM. Jean-Louis **Barras**, Yves **Litandi** et Alexis **Overney**

Commune de Marly / Gemeinde Marly

MM. Jean-Marc **Boéchat**, Bernard **Clerc**, Jean-Luc **Humbert**, Christophe **Maillard**, Jean-Pierre **Oertig** et Eric **Romanens**

Commune de Matran / Gemeinde Matran

MM. Sébastien **Dorthe**, Jean-Luc **Dumoulin** et Nicolas **Réat**

Commune de Villars-sur-Glâne / Gemeinde Villars-sur-Glâne

MM. Marc'Aurelio **Andina**, Pierre-Emmanuel **Carrel**, Jacques **Dietrich**, François **Grangier**, Dimitri **Küttel**, Nicolas **Schmidt** et Loris **Schnarrenberger**

Membres du Comité d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsvorstandes:

Mmes Andrea **Burgener Woeffray** (Fribourg), Éliane **Dévaud-Sciboz** (Avry), Bruno **Marmier** (Villars-sur-Glâne), Anne-Élisabeth **Nobs** (Corminboeuf) et Rose-Marie **Probst** (Belfaux-Autafond) ainsi que MM. Jean-Pierre **Helbling** (Marly), Pierre-Olivier **Nobs** (Fribourg), Kuno **Philipona** (Düdingen), René **Schneuwly** (Granges-Paccot) et Michaël **Studer** (Matran)

Excusé-e-s / Entschuldigt:

Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrates:

Mmes Béatrice **Acklin Zimmermann** (Fribourg) et Marjorie **Jaquet** (Granges-Paccot) ainsi que MM. Charles **de Reyff** (Fribourg), Jérôme **Hayoz** (Fribourg), Alain **Lunghi** (Belfaux) et Mathieu **Perrin** (Fribourg)

Membre du Comité d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsvorstandes:

Mme Suzanne **Schwegler** (Givisiez) ainsi que M. Thierry **Steiert** (Fribourg)

Ordre du jour / Tagesordnung:

1. **Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2017 / Genehmigung des Protokolls der Sitzung vom 18. Mai 2017**
3. **Communications / Mitteilungen**
 - 3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates
 - 3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes
4. **Adoption du budget 2018 de l'Agglomération / Genehmigung des Voranschlages 2018 der Agglomeration**
 - 4.1 Présentation du message n°13 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.13 des Vorstandes
 - 4.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 4.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 4.4 Discussion générale / Allgemeine Diskussion
 - 4.5 Examen de détail / Detailprüfung
 - 4.6 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse
5. **Information sur le plan financier / Information zum Finanzplan**
 - 5.1 Présentation du Comité / Präsentation des Vorstandes
 - 5.2 Remarques de la Commission financière / Anmerkungen der Finanzkommission
6. **Subventionnement des stations de vélos en libre-service « Les Dailles » et « Gare de Villars-sur-Glâne » / Subventionierung der Veloverleihstationen « Les Dailles » und « Bahnhof Villars-sur-Glâne »**
 - 6.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 6.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 6.3 Présentation du message n°14 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.14 des Vorstandes
 - 6.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft
 - 6.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
7. **Subventionnement intégral de la Transagallo : compléments de subventions pour les mesures 22.1 « Sentiers du Nord et des Casernes » et 20.14 « Toggelilochbrücke » / Vollständige Subventionierung der Transagallo: Subventionsergänzung für die Massnahmen 22.1 « Sentiers du Nord et des Casernes » und 20.14 « Toggelilochbrücke »**
 - 7.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 7.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 7.3 Présentation du message n°15 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.15 des Vorstandes
 - 7.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft
 - 7.5 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse
8. **Subventionnement de la mesure 11.4 du PA2 « Aménagement de l'arrêt Bethléem sur chaussée et priorisation des transports publics » / Subventionierung der Massnahme 11.4 des AP2 « Gestaltung der Bushaltestelle Bethléem auf der Fahrbahn und Priorisierung des öffentlichen Verkehrs »**
 - 8.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 8.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 8.3 Présentation du message n°16 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.16 des Vorstandes
 - 8.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft
 - 8.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
9. **Subventionnement de la mesure 23.1 du PA2 « Aménagement d'un abri-vélos (B+R) à la halte ferroviaire Fribourg/Freiburg Poya » / Subventionierung der Massnahme 23.1 des AP2 « Gestaltung eines Velounterstandes (B+R) bei der Eisenbahnhaltestelle Fribourg/Freiburg Poya »**
 - 9.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 9.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 9.3 Présentation du message n°17 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.17 des Vorstandes
 - 9.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft
 - 9.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

10. Réponse du Comité à la question relative aux suites de l'acceptation de la motion Mot_Leg 2011-2016_2011_007 concernant la modification des articles 48 et 50 des Statuts portant sur la politique énergétique / Antwort des Vorstandes auf die Anfrage bezüglich der Folgen der Annahme der Motion Mot_Leg 2011-2016_2011_007 betreffend die Änderung von Artikel 48 und 50 der Statuten zur Energiepolitik (Quest_Leg2016-2021_2017_005)

10.1 Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

10.2 Avis de l'auteur / Standpunkt des Autors

11. Transmission des interventions parlementaires / Überweisung parlamentarischer Vorstösse

11.1 Transmission du Postulat demandant l'affichage de cartes isochrones pour piétons aux arrêts TPF de l'agglomération fribourgeoise / Überweisung des Postulats über das Anschlageln von isochronen Fussgängerkarten an den TPF-Haltestellen in der Agglomeration Freiburg (Post_Leg2016-2021_2017_003)

a Position des auteurs / Standpunkt der Autoren

b Position du Bureau / Standpunkt des Büros

c Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

d Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

11.2 Transmission de la motion Coriolis Infrastructure / Überweisung der Motion betreffend Coriolis Infrastructure (Mot_Leg2016-2021_2017_004)

a Position des auteurs / Standpunkt der Autoren

b Position du Bureau / Standpunkt des Büros

c Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

d Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

12. Divers / Verschiedenes

Glossaire / Glossar:

Toutes les abréviations sont en italique dans le document.

Alle Abkürzungen im Dokument sind in Schrägschrift dargestellt.

ACF	Association des communes fribourgeoises
Agglomération	Agglomération de Fribourg en tant qu'organe politique (législatif et exécutif) doté d'un bureau administratif et technique
agglomération	territoire de l'agglomération fribourgeoise
Agglomeration	Agglomeration Freiburg
B+R	Bike + Ride
Bureau	Bureau du Conseil d'agglomération de <i>l'Agglomération</i>
Büro	Büro des Agglomerationsrates der <i>Agglomeration</i>
CAME	Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de <i>l'Agglomération</i>
canton	canton de Fribourg (territoire)
Casino	Casino Barrière Fribourg
CF	Commission financière de <i>l'Agglomération</i>
CODEMS	Commission des établissements médico-sociaux
Coriolis I.	Coriolis Infrastructures, association de communes pour la politique culturelle dans l'agglomération de Fribourg
Comité	Comité d'agglomération de <i>l'Agglomération</i>
Conseil	Conseil d'agglomération de <i>l'Agglomération</i>
CUTAF	Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise
DAEM	Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité de <i>l'Agglomération</i>
Ancienne directive	Directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de <i>l'Agglomération</i> du 28 novembre 2012
Nouvelle directive	Directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de <i>l'Agglomération</i> du 12 octobre 2016
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
EPFZ	École polytechnique fédérale de Zurich
EPT	Equivalent plein temps
Fondation	Fondation Equilibre et Nuithonie
FTR	Fribourg Tourisme et Région
HFR	Hôpital cantonal fribourgeois
KRMU	Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt der <i>Agglomeration</i>
LV	Langsamverkehr
MSE	mesures structurelles et d'économies de l'Etat de Fribourg (2013-2016)
MIC	Site de Marly Innovation Center
öV	öffentlicher Verkehr
PA2	Projet d'agglomération de deuxième génération de <i>l'Agglomération</i>
PA3	Projet d'agglomération de troisième génération de <i>l'Agglomération</i>
P+R	Parkings d'échange P+R promus par <i>l'Agglomération</i>
P+R	Park und Ride-Anlagen der <i>Agglomeration</i>
PV	Procès-verbal
Rat	Agglomerationsrat
RCS	Région Capitale Suisse
Règlement	Règlement du Conseil d'agglomération
RSS	Réseau santé Sarine
Scrutateurs	Membres du Bureau du <i>Conseil</i> qui concourent au bon déroulement et au dépouillement d'un scrutin.
Statuts	Statuts de <i>l'Agglomération</i>
Statuten	Statuten der <i>Agglomeration</i>
TIM	Transports individuels motorisés / Trafic individuel motorisé
TP	Transports publics
TPF	Transports publics fribourgeois
TPF	Freiburgische Verkehrsbetriebe
VLS	Vélos en libre-service
Vorstand	Agglomerationsvorstand

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung

Le Président. Monsieur le Président du *Comité d'agglomération (ci-après Comité)*, Mesdames et Messieurs les membres du *Comité*, Mesdames et Messieurs les membres du *Conseil d'agglomération (ci-après Conseil)*, chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs les invités et auditeurs, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse. Je salue, en particulier, les citoyens d'Avry venus nombreux ce soir et je les en remercie.

Avant de prendre la « casquette » de Président du *Conseil de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération)*, permettez-moi, au nom du Conseil communal et du Conseil général d'Avry, de vous souhaiter la cordiale bienvenue dans notre belle commune située aux confins ouest de *l'agglomération fribourgeoise (ci-après agglomération)*, dans notre auberge communale de Rosé. Rosé est un lieu-dit dont le nom proviendrait du mot germanique "rauz" qui a donné "roseau" en français et qui signifierait au sens large "lieu planté de roseaux" probablement en référence au marais situé en contrebas de la gare du même nom. Rosé ist aber auch das Endziel der TransAgglo, eine wichtige Agglomerationsmassnahme im Bereich des *Langsamverkehrs (nachstehend LV)*, die Düringen und Avry verbinden soll. Es ist eine grosse Ehre für unsere Gemeinde, dass zum ersten Mal seit der Gründung der *Agglomération Freiburg (nachstehend Agglomération)*, der *Agglomerationsrat (nachstehend Rat)* von einem Mitglied unserer Gemeinde präsiert wird. Darum wollen wir diese Ehre mit Ihnen gebührend feiern und laden Sie alle am Ende der Sitzung herzlich zu einem Aperitif ein.

Je vais à présent m'exprimer en tant que Président du *Conseil*. J'ai le grand plaisir d'ouvrir cette séance du *Conseil* à 19h33 à Avry. Ich begrüsse Sie alle recht herzlich.

Ce soir, vous avez reçu une enveloppe dans laquelle se trouve votre carton de vote. Lors des votes simples, notamment lors des examens de détail ou lors de l'opposition d'un amendement contre la version du *Comité*, nous évaluerons si la majorité évidente est atteinte, auquel cas nous pourrions raccourcir la procédure et le temps imparti à ce travail. Par contre, en cas de doute, les *scrutatrices/teurs (ci-après scrutateurs)* compteront effectivement les voix, à ma demande ou à la demande du *Bureau du Conseil (ci-après Bureau)*. Dans cette situation, je vous demanderai de lever très haut vos cartons de vote jusqu'à la fin de leur comptage afin que leur travail soit facilité.

Lors de votre prise de parole au cours de cette séance, veillez à utiliser un des micros, afin que l'enregistrement de cette séance soit optimal, et à présenter visiblement votre carton nominatif : ce sont des aides précieuses pour la rédaction du *procès-verbal (ci-après PV)*.

A la fin de la présente séance, n'oubliez pas de remettre vos enveloppes et les textes écrits de vos interventions sur la table située à l'entrée de la salle.

Les membres du *Conseil* suivants ne peuvent pas participer à cette séance et se sont excusés : Mmes Béatrice Acklin Zimmermann (Fribourg) et Marjorie Jaquet (Granges-Paccot) ainsi que MM. Charles de Reyff (Fribourg), Jérôme Hayoz (Fribourg), Alain Lunghi (Belfaux) et Mathieu Perrin (Fribourg). Mme Suzanne Schwegler (Givisiez) et M. Thierry Steiert (Fribourg), membres du *Comité*, sont également excusé(e)s ce soir.

Sont annoncés avec un peu de retard, Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (Fribourg) ainsi que M. Sébastien Dorthe (Matran). Nous avons reçu les excuses de M. Cédric Clément, Directeur de *Fribourg Tourisme et Région (ci-après FTR)*.

Nous sommes actuellement 50 membres du *Conseil*. Zur Zeit sind 50 Ratsmitglieder anwesend. Formellement, je dois constater que le quorum est manifestement atteint et que nous pouvons siéger valablement. Ich stelle fest, dass das Quorum erreicht ist und die Sitzung rechtmässig stattfinden kann.

La séance de ce soir a été valablement convoquée par pli postal du 22 septembre 2017.

Suite à un problème technique, j'ai une proposition à vous faire. Il s'agirait de changer l'ordre de passage des points de l'ordre du jour. Êtes-vous d'accord de déplacer le point 4 relatif au budget et le point 5 relatif au plan financier après les points 6, 7, 8 et 9 (messages n°14, 15, 16 et 17) ? Cela semble être le cas.

Avez-vous des remarques à exprimer quant à l'ordre du jour proposé dans la convocation ? Gibt es Anmerkungen oder Änderungswünsche zur Traktandenliste? Ce n'est pas le cas. Cet ordre du jour ainsi modifié est accepté.

Le premier point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2017 / Genehmigung des Protokolls der Sitzung vom 18. Mai 2017

Le Président. Avez-vous des remarques concernant le *PV* de la séance du *Conseil* du 18 mai 2017? Gibt es Bemerkungen oder Änderungsvorschläge betreffend des Protokolls der Agglomerationsratssitzung vom 18. Mai 2017? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote / Abstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le *PV* de la séance du 18 mai 2017, sont priés de lever leur carton de vote.

Résultat / Ergebnis

Le PV de cette séance est approuvé à la majorité évidente.

J'adresse les remerciements d'usage à sa rédactrice.

Ce deuxième point de l'ordre du jour est liquidé.

3. Communications / Mitteilungen

3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates

Le Président. Les préavis de la *Commission financière (ci-après CF)* vous ont été communiqués par courriel le 3 octobre 2017. Le Président de la *CF* vous fera part des remarques de la commission lors de la présente séance du *Conseil*. La *Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement (ci-après CAME)* exposera oralement ses préavis. Les prochaines séances du *Conseil* auront lieu les 22 février, 17 mai, 11 octobre et 20 décembre (réserve) 2018.

Allocution du Président du Conseil :

Il est d'usage que le Président du *Conseil* entrant en fonction fasse une allocution. Je ne vais donc pas y déroger. Désolé pour celles et ceux qui espéraient le contraire. Mais rassurez-vous, je ne vais pas mobiliser trop longtemps la parole car l'ordre du jour est conséquent et l'apéritif nous attend.

Notre *Agglomération* fera face durant la présente législature à des défis importants et complexes. Alors que nous venons à peine de terminer le *Projet d'agglomération de troisième génération (ci-après PA3)* et que nous sommes en attente de la décision de la Confédération à son sujet, de nombreuses voix s'élèvent (Confédération, Conseil d'Etat, Grand Conseil, Préfecture) pour dire que le périmètre de notre *agglomération* est trop petit et qu'il devrait être élargi.

La fusion du Grand Fribourg, dont le périmètre décidé par le Conseil d'Etat englobe neuf des dix communes de notre *Agglomération*, vient poser un gros défi supplémentaire. Mon vœu le plus cher est que cette fusion se réalise car notre *canton* a besoin impérativement d'un centre fort. Si cette fusion a réellement lieu, elle impactera concrètement notre *Agglomération* durant la présente législature. *L'Agglomération* pourrait se retrouver avec seulement deux communes : la nouvelle commune du Grand Fribourg et Düdingen. Il convient donc de s'y préparer et d'anticiper, autant que faire se peut, en élaborant divers scénarios possibles et en évaluant leurs conséquences sur notre *Agglomération*, sur sa survie et/ou son éventuel agrandissement. J'entrevois actuellement trois grands scénarios possibles à l'orée de la prochaine législature : le Grand Fribourg se réaliserait selon le périmètre prévu et il ne resterait plus que deux communes (scénario n°1) ; le Grand Fribourg se réaliserait avec un périmètre plus restreint et il resterait entre trois et sept communes (scénario n°2) ; le Grand Fribourg ne se réaliserait malheureusement pas et *l'Agglomération* resterait inchangée (scénario n°3). Rien qu'au niveau des *Statuts de l'Agglomération (ci-après Statuts) actuels*, les deux premiers scénarios posent un véritable casse-tête puisqu'une commune ne peut pas avoir plus de la moitié des membres du *Conseil*. Dans le scénario n°1, cela signifierait que Düdingen et le Grand Fribourg aurait le même nombre de membres du *Conseil*.

Indépendamment de la fusion du Grand Fribourg, *l'Agglomération* doit également penser et préparer son futur. Doit-elle effectivement s'agrandir comme beaucoup essayent de l'en persuader ? Si oui, dans quelle direction, à quelle vitesse et dans quels délais ? Faut-il privilégier la fuite en avant, comme l'a fait l'Union européenne qui s'est agrandie très rapidement sans consolider au préalable ses bases et sans définir de vraies valeurs communes ? Faut-il au contraire prendre le temps de consolider les bases de *l'Agglomération* actuelle, en réalisant d'abord les projets communs du *Projet d'agglomération de deuxième génération (ci-après PA2)* et du *PA3*, avant de penser à s'agrandir et à remettre en cause le périmètre d'étude, sans compter les impacts qu'aurait un agrandissement sur les structures cantonales tels que les districts ?

Aujourd'hui, je n'ai malheureusement pas de réponse ni de solution toute faite. Par contre, j'espère vivement que le *Comité* a déjà anticipé ces défis, qu'il s'y prépare activement et qu'il sera en mesure de proposer des solutions au moment venu. J'appelle de mes vœux également qu'il saura impliquer activement le *Bureau* et le *Conseil* dans ces réflexions.

La fonction de Président du *Conseil* étant limitée à une année, je vais durant mon mandat me contenter modestement de gérer correctement nos séances et de réussir, avec l'aide du *Bureau*, avant de transmettre le flambeau à mon successeur, à réviser en profondeur nos *Statuts* et *Règlement*. Cette révision a pour but principal de passer à l'ère digitale, dans les relations entre l'Administration, le *Comité* et le *Conseil*. Nous y intégrerons, au passage, la révision des jetons de présence du *Conseil*, qui fait l'objet d'un poste dans le budget qui nous est soumis ce soir.

Je vous remercie, d'ores et déjà, pour la confiance que vous m'accordez ainsi que pour votre engagement constant en faveur de notre *Agglomération* (applaudissements).

3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes

M. René Schneuwly. Monsieur le Président du *Conseil*, Mesdames et Messieurs les membres du *Conseil*, Mesdames et Messieurs les membres du *Comité*, Mesdames et Messieurs les collaboratrices et collaborateurs de *l'Agglomération*, cher public,

Je remercie, tout d'abord, le Président du *Conseil* de nous accueillir dans cette salle de Rosé pour la tenue de la séance du *Conseil*, consacrée principalement au budget 2018 de *l'Agglomération*.

A tout seigneur tout honneur et aux dames d'abord. Nous enregistrons le retour de Mme Virginie Zube de son congé maternité. Elle a agrandi la population de *l'agglomération* d'une petite fille prénommée Leïla. Bienvenue Virginie.

Je vous annonce également l'engagement de M. Yannick Riedo en tant que stagiaire au sein du *Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (ci-après DAEM)*. Le 17 juillet 2017, il a débuté son activité à *l'Agglomération* pour une durée déterminée de six mois afin de soutenir principalement les activités relatives au domaine de l'aménagement et de la mobilité. Il a un parcours intéressant. Originaire de la région, M. Riedo est parti aux Etats-Unis pour une année après avoir obtenu sa maturité gymnasiale à Fribourg. Il est ensuite revenu en Suisse et s'est inscrit en section d'architecture à *l'École polytechnique fédérale de Lausanne (ci-après EPFL)* où il a obtenu un Bachelor après trois ans. Il a effectué sa troisième année à l'Institut de technologie de Karlsruhe en Allemagne et a ensuite travaillé à Fribourg dans un bureau d'architecture. Ayant déjà abordé les échelles urbaines et territoriales lors de ses études et de son travail, M. Riedo a décidé de compléter sa formation à *l'École polytechnique fédérale de Zurich (ci-après EPFZ)* avec un Master alliant l'aménagement du territoire et les transports. En parallèle, il a travaillé pour la Chaire de développement territorial de *l'EPFZ* pour différents projets. Il a débuté son stage à *l'Agglomération* après avoir terminé son Master. Sa fonction au sein de notre Administration pourrait évoluer dans un avenir proche. Bienvenue à Yannick.

Le Président. Ce troisième point de l'ordre du jour est liquidé. Comme annoncé précédemment, nous passons directement au point 6 de l'ordre du jour.

6. Subventionnement des stations de vélos en libre-service « Les Dailles » et « Gare de Villars-sur-Glâne » / Subventionierung der Veloverleihstationen « Les Dailles » und « Bahnhof Villars-sur-Glâne »

6.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

M. François Grangier. La *CF* a été très étonnée que ce message concerne une demande de subvention datant de 2013, qui s'est vraisemblablement perdue dans les bureaux de l'Administration de *l'Agglomération*. La *CF* a demandé au *Comité* si le *Conseil* doit s'attendre à d'autres cas semblables. Le cas échéant, cela mettrait en évidence un problème de processus au sein de notre Administration. La *CF* remarque qu'il était temps de verser cette subvention car il est prévu de démonter les anciennes stations de vélos en libre-service (*VLS*) et de les remplacer dans le cadre d'un appel d'offres. Un traitement encore plus tardif de cette demande aurait eu un impact catastrophique sur l'image de ces stations *VLS*. Le *Comité* nous a assuré qu'il n'y avait et qu'il n'y aurait plus de cas semblable à traiter. Cela peut effectivement arriver qu'une demande se perde ; la *CF* n'en tient pas rigueur à l'Administration vu qu'il s'agit d'un cas exceptionnel. Étant de Villars-sur-Glâne, je ne manquerai pas non plus de faire remarquer, dans un autre gremium, la légèreté du traitement de cette demande par l'administration villaroise qui n'a pas donné signe de vie ou de relance ces quatre dernières années. Ce message reposant sur une directive active au moment de la demande de 2013, la *CF* préavis favorablement le versement d'un montant de CHF 63'650 avec recours à l'emprunt.

Préavis :

« Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Commission financière est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières. Les 27 septembre et 3 octobre 2017, la commission s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n°14 du Comité du 7 septembre 2017, en vue du subventionnement des stations de vélos en libre-service « Les Dailles » et « Gare de Villars-sur-Glâne ». Les documents provisoires du Conseil d'agglomération ont été transmis à la commission le 15 septembre 2017. Le 22 septembre 2017, les documents définitifs ont été mis à disposition sur le site de l'Agglomération et ont été envoyés par courrier aux membres du Conseil. A l'occasion de la séance du 3 octobre 2017, la délégation du Comité a répondu aux questions de la commission. Cette délégation du Comité était représentée, pour le Dicastère des finances et des ressources humaines (DF&RH), par M. Steiert et Mme Nobs, ainsi que pour le Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM), par Mmes Burgener Woeffray et Dévaud-Sciboz. La Commission financière a posé un certain nombre de questions à la délégation du Comité et a obtenu les réponses y relatives. La commission remercie le Comité pour sa collaboration. Si du point de vue légal, la commission comprend la démarche, elle regrette toutefois le délai de traitement du dossier. Elle a également pris acte qu'aucun autre dossier de ce type est pendant. Au vu de ce qui précède, la Commission financière, à l'unanimité, préavis favorablement le message ici soumis ».

6.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

M. Christoph Allenspach. Comme la *CF*, la *CAME* a remarqué qu'il s'agit ici d'une subvention datant de quelques années. Cela pose moins de problème à la *CAME* étant donné que la station *VLS* est installée. Par contre, les questions restent ouvertes concernant le renouvellement du système *VLS*. La *CAME* demande au *Comité* de trouver rapidement une solution pour un autre système technique afin que le réseau des stations *VLS* puisse être élargi. Avec ces remarques, la *CAME*, à l'unanimité, prévoit favorablement ce message.

6.3 Présentation du message n°14 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.14 des Vorstandes. Rapporteuse / Berichterstatterin: Mme/Frau Eliane Dévaud-Sciboz

Mme Eliane Dévaud-Sciboz. La commune de Villars-sur-Glâne a déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'Agglomération en décembre 2013. En raison de mouvements de personnel à la même période, le dossier n'a pas été traité. Lors de vérifications, ce dossier a été retrouvé, raison pour laquelle il est traité ce soir avec du retard. Pour le calcul de subventionnement, il est appliqué la même méthode que celle utilisée pour les autres stations *VLS* en 2013. C'est-à-dire qu'un taux de 50% est appliqué aux frais effectifs, jusqu'à concurrence du montant subventionnable maximal de CHF 6'700 par borne. Il s'agit donc de douze bornes pour la station « Dailles » et de sept bornes pour la station « gare de Villars-sur-Glâne », toutes deux en fonction depuis quelques années. Le montant subventionnable est donc de CHF 127'300, ce qui fait une subvention de 50% qui se monte à CHF 63'650 par le biais de l'article 6 de la *Directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg du 12 octobre 2016 (ci-après Nouvelle directive)*. Le *Comité* vous propose d'accepter le subventionnement de ces stations *VLS*.

6.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion sur l'examen du message. Y a-t-il des interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

6.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Le Président. Vous trouvez cet arrêté en annexe du message n°14.

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: les titres et considérants sont adoptés.

Article premier / Erster Artikel

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis: l'article premier est adopté.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité* et, par conséquent d'accorder une subvention d'un montant de CHF 63'650 à la commune de Villars-sur-Glâne pour la réalisation des stations *VLS* « Les Dailles » et « Gare de Villars-sur-Glâne », sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 51 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Résultat / Ergebnis: vous avez adopté, à l'unanimité, l'arrêté proposé par le *Comité*.

Ce sixième point de l'ordre du jour est liquidé.

7. Subventionnement intégral de la Transagallo : compléments de subventions pour les mesures 22.1 « Sentiers du Nord et des Casernes » et 20.14 « Toggelilochbrücke » / Vollständige Subventionierung der Transagallo: Subventionsergänzung für die Massnahmen 22.1 « Sentiers du Nord et des Casernes » und 20.14 « Toggelilochbrücke »

7.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

M. François Grangier. Le message, présenté ce soir, découle directement de la *Nouvelle directive*, qui ne permet pas notamment que le montant de subventionnement total dépasse le montant inscrit au *PA2*. La *CF* a demandé si la mesure 22.1 « Sentiers du Nord et des Casernes » respecte cette directive car le montant de subventionnement total dépasse le montant inscrit au *PA2* pour cette mesure. Le *Comité* a confirmé la conformité de ce montant total en indiquant qu'il faut systématiquement ajouter la TVA aux montants indiqués au *PA2*. De ce fait, la *CF* prévoit favorablement la libération des subventionnements

de CHF 1'285'470, respectivement CHF 1'838'170 relatifs aux mesures 22.1 et 20.14 du PA2, ainsi que le fait de recourir aux emprunts pour financer ces mesures.

Préavis :

« Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Commission financière est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières. Les 27 septembre et 3 octobre 2017, la commission s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n°15 du Comité du 7 septembre 2017, en vue du subventionnement intégral de la Transagglô : compléments de subventions pour les mesures 22.1 « Sentiers du Nord et des Casernes » et 20.14 « Toggelilochbrücke ». Les documents provisoires du Conseil d'agglomération ont été transmis à la commission le 15 septembre 2017. Le 22 septembre 2017, les documents définitifs ont été mis à disposition sur le site de l'Agglomération et ont été envoyés par courrier aux membres du Conseil. A l'occasion de la séance du 3 octobre 2017, la délégation du Comité a répondu aux questions de la commission. Cette délégation du Comité était représentée, pour le Dicastère des finances et des ressources humaines (DF&RH), par M. Steiert et Mme Nobs, ainsi que pour le Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM), par Mmes Burgener Woefray et Dévaud-Sciboz. La Commission financière a posé un certain nombre de questions à la délégation du Comité et a obtenu les réponses y relatives. La Commission financière remercie le Comité pour sa collaboration. Au vu de ce qui précède, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement le message ici soumis ».

7.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

M. Christoph Allenspach. Wir haben in diesem Rat effektiv schon bereits über beide Vorlagen gesprochen. In der Zwischenzeit wurde die Richtlinie geändert und wir können dieses Geschäft nun hundertprozentig subventionieren. Ce soir, il faut éviter de discuter trop longuement de ce sujet car les données y relatives sont claires. La CAME préavise favorablement ce message à l'unanimité. Elle demande au Comité de trouver rapidement un accord avec l'Etat de Fribourg afin de profiter du fond cantonal de CHF 4 millions dédié à des projets comme la TransAgglô. Cela permettrait d'inciter les communes à mettre en œuvre ce projet plus rapidement. Der Fonds von CHF 4 Millionen, der beim Kanton im Moment brach liegt, sollte von der Agglomeration vollständig ausgeschöpft werden. Wir werden in den nächsten paar Wochen mit dem Vorstand darüber beraten und diskutieren müssen, was in diesem Zusammenhang unternommen werden kann.

7.3 Présentation du message n°15 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.15 des Vorstandes. Rapporteur / Berichterstatterin: Mme/Frau Eliane Dévaud-Sciboz

Mme Eliane Dévaud-Sciboz. La *Nouvelle directive* permet le subventionnement intégral de la TransAgglô sur les mesures déjà réalisées avec un effet rétroactif. Pour ce faire, les communes concernées devraient déposer leur dossier dans un délai d'une année. Ayant reçu le dossier des communes de Fribourg et de Düdingen, le Conseil doit traiter leur demande dans le message n°15. La réalisation du tronçon des « sentiers du Nord et des Casernes » a eu lieu en 2014. Le 4 décembre de cette même année, le Conseil a autorisé le versement d'une subvention de CHF 1'285'470, équivalant à 50% des coûts, selon la *Directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg du 28 novembre 2012 (ci-après Ancienne directive)*. Conformément à la *Nouvelle directive*, le présent message est dédié au subventionnement des coûts restants (50%). Les travaux relatifs au « Toggelilochbrücke » démarreront fin 2018 ou début 2019. Le 23 mars 2016, le Conseil a accordé une subvention de CHF 1'838'170 correspondant à 50% des coûts selon l'*Ancienne directive*. Conformément à la *Nouvelle directive*, le présent message est dédié au subventionnement des coûts restants (50%). Les subventions seront versées, après la réalisation et la présentation du décompte final, probablement en 2020. Comme l'a précisé M. Allenspach, le Comité a déjà fait une demande de CHF 1'292'780 auprès de l'Etat de Fribourg à titre d'aide aux investissements des communautés régionales de transport. Cette démarche est en bonne voie. Pour ces raisons, le Comité vous propose d'accepter ces deux compléments de subventionnement.

7.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion sur l'examen du message. Y a-t-il des interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

7.5 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse

Le Président. Vous trouvez ces arrêtés en annexe du message n°15.

- **Mesure / Massnahme 22.1 « Sentiers du Nord et des Casernes »**

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: les titres et considérants sont adoptés.

Article premier / Erster Artikel

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Dies ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis: l'article premier est adopté.

Article 2 / Artikel 2

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Dies ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis: l'article 2 est adopté.

Article 3 / Artikel 3

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Dies ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis: l'article 3 est adopté.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité* et par conséquent d'accorder un complément de subvention d'un montant de CHF 1'285'470 à la Ville de Fribourg pour la mesure « Aménagement d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la gare de Fribourg et le site de Saint Léonard, le long des voies ferroviaires », sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 51 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Résultat / Ergebnis: vous avez adopté, à l'unanimité, l'arrêté proposé par le *Comité*.

- **Mesure / Massnahme 20.14 « Toggelilochbrücke »**

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: les titres et considérants sont adoptés.

Article premier / Erster Artikel

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Dies ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis: l'article premier est adopté.

Article / Artikel 2

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Dies ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis: l'article 2 est adopté.

Article / Artikel 3

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Dies ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis: l'article 3 est adopté.

Article / Artikel 4

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Dies ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis: l'article 4 est adopté.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité* et par conséquent d'accorder un complément de subvention d'un montant de CHF 1'838'170 à la commune de Düdingen pour la mesure « Réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (TransAgglo), section Düdingen - Zelg », sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 51 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Résultat / Ergebnis: vous avez adopté, à l'unanimité, l'arrêté proposé par le *Comité*.

Ce septième point de l'ordre du jour est liquidé.

8. Subventionnement de la mesure 11.4 du PA2 « Aménagement de l'arrêt Bethléem sur chaussée et priorisation des transports publics » / Subventionierung der Massnahme 11.4 des AP2 « Gestaltung der Bushaltestelle Bethléem auf der Fahrbahn und Priorisierung des öffentlichen Verkehrs »

8.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

M. François Grangier. La *CF* préavise favorablement l'adoption du message n°16 et prend note du montant de CHF 3'930, qui sera prélevé dans la trésorerie sans passer par l'emprunt. Je reviendrai lors de la discussion relative au budget avec quelques propositions, de la *CF*, à ce propos afin d'éviter le traitement lourd de messages portant sur de faibles montants.

Préavis :

« Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Commission financière est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières. Les 27 septembre et 3 octobre 2017, la commission s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n°16 du Comité du 7 septembre 2017, en vue du subventionnement de la mesure 11.4 du PA2 « Aménagement de l'arrêt Bethléem sur chaussée et priorisation des transports publics ». Les documents provisoires du Conseil d'agglomération ont été transmis à la commission le 15 septembre 2017. Le 22 septembre 2017, les documents définitifs ont été mis à disposition sur le site de l'Agglomération et ont été envoyés par courrier aux membres du Conseil. A l'occasion de la séance du 3 octobre 2017, la délégation du Comité a répondu aux questions de la commission. Cette délégation du Comité était représentée, pour le Dicastère des finances et des ressources humaines (DF&RH), par M. Steiert et Mme Nobs, ainsi que pour le Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM), par Mmes Burgener Woeffray et Dévaud-Sciboz. La Commission financière a posé un certain nombre de questions à la délégation du Comité et a obtenu les réponses y relatives. La commission remercie le Comité pour sa collaboration. Au vu de ce qui précède, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement le message ici soumis ».

8.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

M. Christoph Allenspach. La *CAME* suggère de réfléchir à une autre possibilité pour les investissements de faibles montants, comme créer une nouvelle catégorie dans le budget. Cela permettrait de traiter plus rapidement ce type de dossiers. La *CAME* a regardé en détail les plans relatifs au présent dossier. La *CAME* s'est demandée pourquoi il n'a pas été prévu, entre autres, de planter des arbres sur la petite parcelle libérée par l'aménagement de l'arrêt sur chaussée et pourquoi l'*Agglomération* ne combine pas ce type de mesures avec des mesures paysagères, même si cela concerne de petits montants. La *CAME* propose que des mesures paysagères, en lien avec ce type d'infrastructures, soient envisagées au lieu d'une surface goudronnée. Avec ces remarques, la *CAME* préavise favorablement à l'unanimité ce message.

8.3 Présentation du message n°16 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.16 des Vorstandes. Rapporteure / Berichterstatterin: Mme/Frau Eliane Dévaud-Sciboz

Mme Eliane Dévaud-Sciboz. Ces aménagements correspondent à la mesure 11.4 du *PA2*. Elle vise à prioriser les *transports publics (ci-après TP)* sur un axe fort. L'intervention consiste à déplacer, sur chaussée, l'arrêt Bethléem direction gare et à installer des boucles inductives. Le but est de permettre la priorisation des bus sur le carrefour à feu de Bethléem sur la chaussée descendante, la chaussée montante étant déjà équipée d'un tel système. Ces travaux, qui auront lieu dans quelques semaines, s'inscrivent dans les travaux d'assainissement au bruit routier et de réfection de canalisations. La mutualisation de ces travaux a permis de réduire les coûts de cet objet. La convention de financement avec la Confédération a été signée en septembre. Selon la *Nouvelle directive*, le subventionnement de l'*Agglomération* s'élève à 50% des coûts du projet qui sont de CHF 38'890. Le montant de la subvention, versée par l'*Agglomération*, s'élève par conséquent à CHF 19'450. Après déduction du cofinancement fédéral de CHF 15'520, il reste un solde de CHF 3'930 pour l'*Agglomération*. Le *Comité* vous propose d'accepter ce subventionnement. M. Allenspach, je vous rassure : la Ville de Fribourg est en cours de réflexion afin d'améliorer la qualité des aménagements paysages le long de ce parcours.

8.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion sur l'examen du message. Y a-t-il des interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

8.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Le Président. Vous trouvez cet arrêté en annexe du message n°16.

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: les titres et considérants sont adoptés.

Article premier / Erster Artikel

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Dies ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis: l'article premier est adopté.

Article / Artikel 2

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: l'article 2 est adopté.

Article / Artikel 3

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Dies ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis: l'article 3 est adopté.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité* et, par conséquent, de verser une subvention d'un montant de CHF 19'450 à la commune de Fribourg pour la mesure « Aménagement d'un arrêt sur chaussée (direction gare) et priorisation par une écluse TP régulée par feux (direction Moncor), à l'arrêt Bethléem sur la route de Villars », sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 52 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Résultat / Ergebnis: vous avez adopté, à l'unanimité, l'arrêté proposé par le *Comité*.

Ce huitième point de l'ordre du jour est liquidé.

9. Subventionnement de la mesure 23.1 du PA2 « Aménagement d'un abri-vélos (B+R) à la halte ferroviaire Fribourg/Freiburg Poya » / Subventionierung der Massnahme 23.1 des AP2 « Gestaltung eines Velounterstandes (B+R) bei der Eisenbahnhaltestelle Fribourg/Freiburg Poya »

9.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

M. François Grangier. La *CF* prend acte du fait que le montant de CHF 8'690 sera prélevé dans la trésorerie et préavise favorablement cette dépense.

Préavis :

« Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Commission financière est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières. Les 27 septembre et 3 octobre 2017, la commission s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n°17 du Comité du 7 septembre 2017, en vue du subventionnement de la mesure 23.1 du PA2 « Aménagement d'un abri-vélos (B+R) à la halte ferroviaire Fribourg/Freiburg Poya ». Les documents provisoires du Conseil d'agglomération ont été transmis à la commission le 15 septembre 2017. Le 22 septembre 2017, les documents définitifs ont été mis à disposition sur le site de l'Agglomération et ont été envoyés par courrier aux membres du Conseil. A l'occasion de la séance du 3 octobre 2017, la délégation du Comité a répondu aux questions de la commission. Cette délégation du Comité était représentée, pour le Dicastère des finances et des ressources humaines (DF&RH), par M. Steiert et Mme Nobs, ainsi que pour le Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM), par Mmes Burgener Woeffray et Dévaud-Sciboz. La Commission financière a posé un certain nombre de questions à la délégation du Comité et a obtenu les réponses y relatives. La Commission financière remercie le Comité pour sa collaboration. Au vu de ce qui précède, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement le message ici soumis ».

9.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

M. Christoph Allenspach. Die *Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt* (nachstehend *KRMU*) begrüsst die Installation solcher Abstellplätze bei den Bahnhaltstellen. La *CAME* salue l'aménagement d'abri-vélos de ce type à des endroits tels que la halte ferroviaire Fribourg/Freiburg Poya. Elle remarque toutefois que les vélos seront mieux protégés que les usagers des bus à cet arrêt, où il manque un abribus. La *CAME* préavise favorablement ce message à l'unanimité.

9.3 Présentation du message n°17 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.17 des Vorstandes. Rapporteure / Berichterstatterin: Mme/Frau Eliane Dévaud-Sciboz

Mme Eliane Dévaud-Sciboz. Cet aménagement s'inscrit dans la mesure 23.1 du *PA2* et vise à mettre en place une offre de stationnement vélo de qualité aux interfaces de *TP*, afin de favoriser le report modal. Cette mesure prévoit la construction de dix stations d'une capacité de cinquante places chacune. Le projet développé par la Ville de Fribourg correspond à ces objectifs et fait partie de ces dix stations. La convention de financement avec la Confédération a été signée en septembre. Selon la *Nouvelle directive*, le subventionnement de l'*Agglomération* s'élève à 50% des coûts du projet, qui sont de CHF 86'370. Le montant de station est inférieur à celui prévu, CHF 100'000 par station, dans la mesure en question. Le

montant de la subvention de l'*Agglomération* s'élève à CHF 43'190. De ce dernier montant, il faut déduire le cofinancement fédéral de CHF 34'500. Un solde de CHF 8'690 est donc à la charge de l'*Agglomération*. Le *Comité* vous propose d'accepter ce subventionnement.

9.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion sur l'examen du message. Y a-t-il des interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Le Président. Vous trouvez cet arrêté en annexe du message n°17.

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: les titres et considérants sont adoptés.

Article premier / Erster Artikel

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Dies ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis: l'article premier est adopté.

Article / Artikel 2

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: l'article 2 est adopté.

Article / Artikel 3

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Dies ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis: l'article 3 est adopté.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité* et, par conséquent, de verser une subvention d'un montant de CHF 43'190 à la commune de Fribourg pour la mesure « Aménagement d'un abri-vélos B+R à la halte ferroviaire Fribourg/Freiburg Poya », sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 52 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Résultat / Ergebnis: vous avez adopté, à l'unanimité, l'arrêté proposé par le *Comité*.

Ce neuvième point de l'ordre du jour est liquidé. Les problèmes techniques étant réglés, nous pouvons revenir au point 4 de l'ordre du jour.

4. Adoption du budget 2018 de l'Agglomération / Genehmigung des Voranschläges 2018 der Agglomeration

4.1 Présentation du message n°13 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.13 des Vorstandes. Rapporteure / Berichterstatter : Mme/Frau Anne-Elisabeth Nobs

Mme Anne-Elisabeth Nobs. Je vous prie encore de m'excuser pour ce contretemps et vous remercie d'avoir accepté de modifier l'ordre du jour. Le budget 2018 est constitué d'un volet fonctionnement et d'un volet investissement.

Le budget de fonctionnement 2018 présente un total de charges de CHF 26'969'100, soit une diminution d'environ CHF 842'500 par rapport à celui de 2017. Sur les CHF 27 millions de charges, le secteur de la mobilité représente à lui seul près de CHF 21.7 millions, en diminution d'environ CHF 1.2 million, alors que les charges liées au domaine de la culture s'élèvent à environ CHF 2.3 millions. Paradoxalement, malgré un budget en diminution, les charges facturées aux communes sont en augmentation de CHF 400'000 puisque la participation de l'Etat de Fribourg aux frais de transports est plafonnée à 57.5% contre 60% budgété en 2017. Dans les remarques générales, le *Comité* rappelle que la politique salariale de l'*Agglomération* prévoit une progression normale d'un échelon pour les collaborateurs entrés en fonction avant le 1^{er} juillet 2017. Au total, la dotation en personnel est de 9,9 *Equivalent plein temps (ci-après EPT)*, ainsi qu'un 1 *EPT* pour un(e) stagiaire dans le domaine de l'aménagement. Le budget 2018 prévoit également 1 *EPT* pour un(e) stagiaire supplémentaire dans le domaine de la culture. Die Sitzungsgelder für die Mitglieder des Rates und der legislativen Kommissionen enthalten eine Erhöhung der pro Sitzung ausbezahlten Entschädigung. Das Büro des Rates (nachstehend Büro) hat den Wunsch geäußert, dem Rat diese Anpassung vorzuschlagen. Le présent budget tient compte d'une revalorisation des jetons de présence du *Conseil* et des commissions. Le jeton de présence passerait ainsi de CHF 50

à CHF 100 par séance. Les modalités de mise en œuvre de cette enveloppe seront définies ultérieurement.

Le *Comité* a opté pour une légère adaptation des subventions culturelles de CHF 55'000 pour un montant global de CHF 2'075'000, réparti à raison de CHF 1'545'000 pour les subventions pluriannuelles ainsi que de CHF 515'000 pour les subventions annuelles et extraordinaires. La charge de travail liée aux nombreuses nouvelles demandes de subvention a incité le *Comité* à proposer l'engagement d'un(e) stagiaire affecté(e) au domaine culturel. Au niveau de la mobilité, qui constitue l'essentiel de la charge budgétaire de l'*Agglomération*, le *Comité* constate une nouvelle fois une diminution des frais d'exploitation des *TP*, pour un total de CHF 20,7 millions, contre CHF 21'77 millions en 2017. Alors qu'il est prévu d'introduire plusieurs améliorations des prestations (la ligne 9 prolongée jusqu'aux Charmettes, des courses supplémentaires prévues sur les lignes 1 « Marly-Portes de Fribourg », 6 « Windig/Musy-Guintzet » et 8 « Fribourg-Chésopelloz »), la navette automatique du *Marly Innovation Center (ci-après MIC)* à Marly sera intégrée à l'horaire dès décembre 2017. Parmi les autres améliorations, l'horaire d'été est repensé ainsi que les régimes spéciaux liés aux jours fériés cantonaux. Ces deux catégories seront dorénavant incluses dans la période horaire « hors-scolaire », durant laquelle les bus de renfort liés aux écoliers sont supprimés, mais qui ne présente pas de différences majeures avec les jours ouvrables en termes de cadence sur la plupart des lignes. Comme mentionné en préambule, du côté des produits, le subventionnement cantonal pour les coûts d'exploitation des *TP* a été calculé en fonction du taux de 57.5% des charges puisque l'article de loi modifiant ce taux de 60% à 57.5% n'a pas été modifié lors de l'expiration des *mesures structurelles et d'économies (2013-2016) (ci-après MSE)* de l'Etat de Fribourg. Lors de l'établissement du budget 2017, le *Comité* avait compté sur un retour à l'ancien taux, il a dû déchanter. Der *Agglomerationsvorstand (nachstehend Vorstand)* hat sich in diesem Sinne an den Staatsrat gewandt, um den Subventionierungssatz für den urbanen Verkehr ab diesem Jahr wieder auf die ursprünglichen 60% festzulegen, leider ohne Erfolg. Der *Vorstand* will jedoch für diesen Ausfall beim Staat Freiburg eine Unterstützung im Bereich der Investitionen zugunsten des *öffentlichen Verkehrs (nachstehend öV)* beantragen. Im Bereich Raumplanung und Umweltschutz hat der *Vorstand* beschlossen, sich eine regionale Energieplanung zu geben. Diese Energieplanung erfolgt aufgrund einer Motion (Mot_Leg 2011-2016_2011_00), die der *Rat* am 4. Oktober 2012 angenommen hat.

En vue de l'élaboration de cette planification énergétique régionale, un montant de CHF 70'000 est inscrit au budget, au titre d'un mandat confié à un prestataire externe. Le détail de la démarche est précisé dans la réponse du *Comité* au point 10 de la présente séance.

Une particularité de ce budget réside dans la rubrique 790.300.10 avec un budget à CHF 0. En effet, le *Comité* propose la création d'une « commission qualité », organe consultatif à disposition des communes pour des avis dans le cadre de projets urbanistiques. Les coûts seront entièrement supportés par les communes membres. Etant donné qu'à ce stade, le *Comité* ignore quelle sera la sollicitation de cette commission, il a préféré inscrire ce montant nul plutôt que deux montants identiques mais forcément irréalistes en charges et en produits.

Comme rappelé dans le message n°13, le budget d'investissement 2018 comporte désormais les seuls objets susceptibles de provoquer un versement effectif au cours de l'année concernée. Ce budget présente un total de dépenses brutes de CHF 4'063'787 pour des recettes s'élevant à CHF 711'362, soit CHF 3'352'425 net. Im Investitionsvoranschlag werden wie im Vorjahr nur noch die Investitionen aufgeführt, die im nächsten Jahr effektiv eine Subventionszahlung auslösen werden. Was die einzelnen Investitionen betrifft, verweisen wir auf die entsprechenden Ausführungen in der Botschaft des *Vorstands*, Seiten 10 bis 12. Wir weisen ferner darauf hin, dass der Investitionsvoranschlag, wie er Ihnen vorgelegt wird, keine Ausgabengenehmigung darstellt. Vielmehr wird jede dieser Investitionen im kommenden Jahr mittels einer spezifischen Botschaft dem *Rat* zur Genehmigung unterbreitet, wie dies schon bisher der Fall war. La mobilité se taille la part du lion, les investissements nets prévus à ce chapitre se montent à CHF 2'617'425, tandis que CHF 735'000 seront dévolus à l'aménagement.

4.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

M. François Grangier. La *CF* a pris connaissance du budget 2018 dans sa séance du 27 septembre dernier. La *CF* a posé de nombreuses questions au *Comité* et a reçu des explications lors de la séance du 3 octobre 2017. Comme d'habitude, je vous communiquerai au fil des chapitres les points abordés et un résumé des explications obtenues. Par rapport à la globalité du budget présenté, la *CF* remarque que la diminution de CHF 842'000 n'est que passagère et que les montants reprendront bien vite l'ascenseur ces prochaines années. Le message qualifie l'offre 2018 d'« exceptionnellement avantageuse ». Comme il est d'usage, le budget 2018 est essentiellement impacté par les variations du contrat de prestation des *Transports publics fribourgeois (ci-après TPF)* car ces charges représentent approximativement 75% du total du budget 2018 de l'*Agglomération*. Il est agréable de pouvoir bénéficier de prestations supplémentaires d'une valeur d'environ CHF 700'000 alors que l'économie était de CHF 1,7 million. Sans cette situation particulière, l'augmentation de l'offre aurait été d'environ 3.5%. La *CF* a pris note que

l'offre *TPF* ne comprend pas le renouvellement du matériel roulant et qu'à partir de 2020, cet élément sera intégré dans l'offre par des refacturation d'amortissements.

Préavis :

« Conformément à l'article 23 alinéa 1 a) des Statuts de l'Agglomération de Fribourg, la Commission financière s'est réunie, le 27 septembre et le 3 octobre 2017, pour procéder, pour l'exercice 2018, à l'examen des documents suivants, validés par le Comité d'agglomération le 7 septembre 2017 :

- le projet de budget 2018 de fonctionnement et d'investissement de l'Agglomération,
- le message n°13.

Les documents provisoires du Conseil d'agglomération ont été transmis à la commission le 15 septembre 2017. Le 22 septembre 2017, les documents définitifs ont été mis à disposition sur le site de l'Agglomération et ont été envoyés par courrier aux membres du Conseil. A l'occasion de la séance du 3 octobre 2017, la délégation du Comité a répondu aux questions de la commission. Cette délégation du Comité était représentée, pour le Dicastère des finances et des ressources humaines (DF&RH), par M. Steiert et Mme Nobs, ainsi que pour le Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM), par Mmes Burgener Woeffray et Dévaud-Sciboz. La Commission financière a posé un certain nombre de questions à la délégation du Comité et a obtenu les réponses y relatives. La Commission financière remercie le Comité pour sa collaboration. Après délibération, la Commission, à l'unanimité, préavise favorablement et propose, au Conseil d'agglomération, d'adopter le budget 2018 de fonctionnement et d'investissement de l'Agglomération, tel que présenté dans le message n°13 du Comité ».

4.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

M. Christoph Allenspach. La *CAME* ne s'exprimera pas sur le budget de fonctionnement et laisse le soin à la *CF* de donner son avis à ce sujet. En général, la *CAME* s'occupe uniquement du budget d'investissement. Comme Mme Nobs l'a souligné, chaque poste de l'investissement fera l'objet d'un message spécial du *Comité*. La *CAME* attend donc ce moment pour intervenir et entrer dans les détails.

4.4 Discussion générale / Allgemeine Diskussion

Le Président. J'ouvre la discussion générale sur les comptes. Y a-t-il des interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion générale est close.

4.5 Examen de détail / Detailprüfung

• Budget de fonctionnement / Voranschlag der laufenden Rechnung

Le Président. J'ouvre la discussion chapitre par chapitre.

Chapitre/Kapitel 0. Administration / Verwaltung

Le Président. Le *Conseil* est appelé à voter ce soir sur un budget global 2018 en augmentation concernant les jetons de présence des membres du législatif. Le montant proposé correspond à une enveloppe globale de CHF 100 par séance de plénum ou de commission. Les modalités exactes de cette rétribution feront encore l'objet de discussions au sein du *Bureau* dans le cadre de la révision générale du *Règlement du Conseil (ci-après Règlement)* et de son annexe qui règle la question des jetons de présence. Une délégation de la *CF* sera invitée à exprimer son point de vue sous l'angle financier de telle façon à ce que le *Bureau* puisse prendre en compte ses remarques dans le cadre de sa décision finale. Le plénum pourra donc se prononcer sur les montants exacts alloués au titre de jetons de présence lors de l'examen de ce *Règlement* l'année prochaine. Si vous êtes d'accord, je vous propose de reporter la discussion sur ce point lorsque les propositions de révision de ce *Règlement* vous seront soumises. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ?

M. François Grangier. Pour la suite des chapitres, est-il possible de passer par sous-chapitres pour une meilleure compréhension de la part des membres du *Conseil* ?

Le Président. Oui. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

010. Conseil d'agglomération / Agglomerationsrat

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ?

M. François Grangier. En ce qui concerne les rubriques 010.300.00, 010.300.10, 010.300.20 et 010.300.30, la *CF* a pris note que ces rubriques étaient légalement liées à une annexe au *Règlement* qui fait l'objet actuellement d'une révision par le *Bureau*. La *CF* a écrit au Président du *Conseil* afin d'avoir une représentation dans le groupe de préparation de l'annexe au *Règlement* qui traitera des jetons de présence. En effet, la proposition mentionnée dans le message ne lui paraît pas être la meilleure option. La *CF* ne veut pas s'étaler sur le sujet ce soir vu que nous aurons la possibilité de voter ou d'amender ce *Règlement*. La *CF* a des propositions à faire sur ce sujet et espère que sa demande de participation à la

rédaction du nouveau *Règlement* obtiendra un avis positif de la part des membres du *Bureau*. Le Président du *Conseil* a annoncé précédemment aller dans cette direction.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

011. Comité d'agglomération / Agglomerationsvorstand

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ?

M. François Grangier. En ce qui concerne la rubrique 011.300.00 (traitement et jetons du Comité), la *CF* a pris note que les traitements et jetons du *Comité* sont réglés dans une annexe au *Règlement* d'organisation du *Comité* et en a reçu une copie. Ce règlement n'est pas à soumettre à notre *Conseil* et il est validé uniquement par le *Comité* lui-même. Le *Conseil* peut uniquement agir sur les rémunérations du *Comité* en diminuant ou en refusant l'augmentation du budget qui vous est proposée ce soir.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

020. Administration générale / Allgemeine Verwaltung

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ?

M. Bernard Altermatt. Ma remarque et ma question se rapportent à la rubrique 020.318.60 (traductions). Cette rubrique revient dans les différentes catégories. Le total de ces frais montre que *l'Agglomération* investit un montant considérable dans les traductions. En réalité, ce montant est probablement encore plus grand en comptabilisant les investissements d'une manière différente. Il s'agit de CHF 55'000 pour les traductions. Diese Investition finde ich absolut normal. Die Frage ist folgende: der Bund verfügt über ein Sprachengesetz und im Rahmen dieses Sprachengesetzes können die Kantone die Kosten für die Gewährleistung zweisprachiger Verwaltungsaufgaben übernehmen lassen. Est-ce que le *Comité* a déjà pris contact avec l'Etat de Fribourg pour soumettre une telle demande de subvention, que ce dernier doit déposer au nom de *l'Agglomération* auprès de la Confédération pour récupérer cet argent partiellement ou intégralement ?

Mme Anne-Elisabeth Nobs. Le *Comité* vous remercie pour cette suggestion. Il ira certainement dans ce sens.

Le Président. Je n'étais pas au courant de cette possibilité.

M. François Grangier. Les CHF 70'000 inscrits à la rubrique 020.318.91 (Célébration anniversaire Agglomération) ont provoqué une intense discussion au sein de la *CF*. De nombreuses questions y relatives ont été posées au *Comité*. Voici en résumé ce qu'il en ressort : 1) Le *Comité* nous a confirmé qu'un groupe de travail avait planché sur plusieurs possibilités et que celle de la Foire de Fribourg leur paraissait la plus pertinente 2) La *CF* estime qu'investir dans un stand à la Foire de Fribourg n'est pas une bonne idée. L'opération est trop coûteuse par rapport au but de visibilité visé par le *Comité*. De plus, les visiteurs de cette foire n'ont pas pour objectif d'aller sur les stands d'information « politique ». A la foire, ces derniers s'intéressent plutôt aux achats, aux dégustations, aux concours et aux nouveautés. 3) Tenir un stand semble très compliqué. Bien que les membres du *Comité* se soient engagés à être sur place pendant certaines périodes, des heures supplémentaires, la semaine et le weekend, devront être réalisées par les collaboratrices/teurs de *l'Agglomération* afin de mener à bien ce projet et d'assurer une présence de l'ouverture à la fermeture de la foire. Les horaires y relatifs seront les suivants : de 13h30 à 22h00 du lundi au jeudi, de 10h30 à 22h00 du vendredi au samedi et de 10h30 à 20h00 le 1^{er} dimanche ainsi que de 10h30 à 18h00 le deuxième dimanche. 4) La *CF* tient à mentionner que les coûts seront certainement supérieurs aux CHF 70'000 mentionnés car les heures supplémentaires ne sont pas imputées à ce montant et d'autres montants ont été budgétés dans d'autres rubriques comme celles de la promotion économique. La *CF* estime que cette opération se montera aux alentours des CHF 100'000. 5) Etant persuadée que la visibilité doit être une priorité, la *CF* renonce à vous proposer une diminution ou une mise à CHF 0 de cette rubrique, mais elle enjoint le *Comité* à revoir ce dossier. D'autres pistes, comme se joindre à des manifestations dans les différentes communes (fêtes villageoises, fête nationale, événements sportifs, etc.), seraient surement plus efficaces pour aller à la rencontre de la population que de participer à la Foire de Fribourg.

En ce qui concerne la rubrique 020.311.01 (équipement) et 020.311.02 (mobilier de bureau), la *CF* a demandé si un plan de renouvellement des équipements et du mobilier de bureau existait et si un inventaire était tenu. Le *Comité* nous a confirmé qu'il n'y avait ni l'un ni l'autre. La *CF* a demandé au *Comité* d'établir ce genre de plan afin d'avoir une vision d'ensemble sur les biens mobiliers et informatiques de *l'Agglomération*.

Concernant la rubrique 020.309.00 (frais de formation), la *CF* a demandé s'il existe un règlement relatif aux frais de formation des collaboratrices/teurs, ce que le *Comité* a confirmé. Le règlement y relatif doit être adapté, il est lié au *Règlement* du personnel en cours de révision. Selon le *Comité*, toutes les

formations doivent avoir un rapport avec l'activité professionnelle de l'employé(e) et apporter une plus-value tant à ce(te) dernier(ère) qu'à l'*Agglomération*.

Mme Schneuwly-Aschwanden. J'ai une demande de modification de la rubrique 020.318.91 (Célébration anniversaire *Agglomération*), qui consiste concrètement à diviser par deux le montant prévu pour le dixième anniversaire de l'*Agglomération*. Ma motivation est la suivante. Deux ans seulement auparavant, l'*Agglomération* a organisé trois ateliers participatifs pour bien préparer le PA3, certain(e)s d'entre vous s'en souviennent peut-être. Les résultats ont bien été documentés dans des brochures très intéressantes. Selon le sondage réalisé durant un des ateliers, la crainte principale des participant(e)s, provenant des communes membres de l'*Agglomération*, a été « les finances ». Si un sondage était effectué aujourd'hui, les résultats auraient de fortes probabilités d'être identiques. Cette crainte doit être prise au sérieux. Un montant de CHF 70'000 pour un dixième anniversaire n'est pas un détail. L'Administration de l'*Agglomération* doit agir de manière économe. C'est un ordre permanent. Ich stelle deshalb den Antrag, dass das vorgesehene Budget für das Jubiläum durch zwei geteilt wird, auch wenn dieses Vorhaben durch den Vorstand geändert werden muss.

Le Président. Nous avons donc reçu une demande concrète de réduction du montant de cette rubrique 020.318.91 à CHF 35'000 au lieu de CHF 70'000.

M. René Schneuwly. La CF admet par conséquent le montant de CHF 70'000 mais demande une nouvelle réflexion de la part du *Comité*. Le *Conseil* est saisi d'une demande visant une réduction de moitié du montant initial. Je conviens que CHF 70'000 est un chiffre arbitraire, mais le diviser par deux l'est encore plus. Le *Conseil* peut se demander si, à ce tarif, cela vaut la peine d'envisager de fêter ce dixième anniversaire. CHF 70'000 sur dix ans équivaut à CHF 7'000 par année. Cela ne semble pas si dispendieux par rapport au budget total 2018 de CHF 26,7 millions, devant être voté ce soir. Cela correspond à 0.0026% du budget proposé ce soir.

Le groupe de travail, chargé de ce dossier, a envisagé d'autres possibilités avant de retenir cette idée de fêter les dix ans de l'*Agglomération* à la Foire de Fribourg, qui a lieu tous les deux ans. Le *Comité* envisage l'installation d'un stand pour l'*Agglomération* à la Foire de Fribourg et plus précisément au rez de chaussée qui est davantage visité et visible que l'étage. Se déplacer de commune en commune ne conviendrait pas. Sur ce stand, l'*Agglomération* disposerait d'un lieu à l'abri et chauffé permettant l'organisation d'animations permanentes et ponctuelles mettant en valeur ses différents domaines d'activité. Une exposition permanente sur la densification « Darum Raumplanung » de l'EPFZ serait présentée dans un container placé sur le stand de l'*Agglomération* durant toute la foire. A noter que la commune de Düdingen a offert de garder ce container pendant quelques mois gratuitement sur son territoire. Un apéritif et une remise des prix d'un concours photos font notamment partie des animations prévues sur ce stand. La soirée, dédiée au renouvellement des subventions pluriannuelles pour les années 2019 à 2021 pour les acteurs culturels, pourrait s'y dérouler. Certains des acteurs culturels subventionnés par l'*Agglomération* pourraient y présenter certaines de leurs prestations. Les entreprises de l'*agglomération* pourraient être conviées à la foire, en lieu et place du traditionnel petit-déjeuner contact. Le *Comité* bénéficie d'un budget parallèle pour ces activités liées aux domaines culturel et économique. Le *Comité* a estimé qu'il est logique d'en profiter pour organiser ces événements sur un seul lieu. Si l'*Agglomération* souhaite être visible, elle doit se montrer. Le *Comité* compte évidemment sur la présence de ses membres sur ce stand. Il espère également que les membres du *Conseil* profiteront également de ce stand pour représenter l'*Agglomération* et leur commune. Ce projet doit encore être affiné mais il est certain que tous les domaines, dont l'*Agglomération* est en charge, y seront présentés.

Pour toutes ces raisons, le *Comité* vous demande de suivre sa proposition et, plus précisément, de ne pas réduire le montant de cette rubrique 020.318.91.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Une demande concrète de réduction du montant de la rubrique 020.318.91 à CHF 35'000, au lieu de CHF 70'000, a donc été déposée.

Vote / Abstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la proposition du *Comité*, qui est de laisser le montant de la rubrique 020.318.91 à CHF 70'000, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 44 voix.

Celles et ceux, qui la refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 2 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 5 voix.

Résultat / Ergebnis : Le *Conseil* a adopté, à la majorité, la proposition du *Comité* relative à la rubrique 020.318.91. La proposition de Mme Schneuwly-Aschwanden ne doit donc pas être votée.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques sur ce chapitre 0 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*. Dieses Kapitel ist gemäss Vorschlag des Vorstandes angenommen.

Chapitre/Kapitel 3. Culture / Kultur

Le Président. Ich eröffne die Diskussion. Gibt es Wortmeldungen?

M. François Grangier. La *CF* s'est demandé si le processus de traitement des dossiers de demandes de subventions culturelles est efficient étant donné qu'il procure beaucoup de travail, notamment lors du renouvellement des subventions pluriannuelles, et qu'il faut par conséquent engager du personnel supplémentaire. La *CF* a formulé l'idée d'un lissage de ces subventions sur la durée afin qu'elles n'arrivent pas toutes à échéance en même temps. Le *Comité* estime que le processus actuel donne pleine satisfaction. Contrairement à ce que le message laisse entendre, ce sont les subventions extraordinaires qui génèrent davantage de travail. La *CF* ne comprenait pas l'explication du message concernant la rubrique 300.317.00 « participation aux Assises de la Culture » qui était pour le moins alambiquée. La *CF* a obtenu toutes les informations nécessaires à la validation de cette rubrique.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Chapitre/Kapitel 6. Mobilité / Mobilität

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ?

M. François Grangier. La *CF* a demandé des explications concernant la baisse drastique de la rubrique 650.434.00 « taxe utilisation *P+R* ». Il s'avère que de nombreux abonnements *P+R* étaient achetés par les employés de l'*HFR* qui se garaient sur le *P+R* du Guintzet. La baisse s'explique donc par la suppression de la fonction *P+R* de ce parking qui était prévue dans le *PA2*.

L'augmentation de CHF 15'000 de la rubrique 650.365.01 « subventionnement d'institutions privées » est due à la reprise, par l'*Agglomération*, du subventionnement d'associations, comme Défi Vélo et Pédibus. De ce fait, les communes membres n'ont plus à les subventionner. La *CF* a voulu savoir si un contrat de prestations, entre l'*Agglomération* et chacune de ces associations, a été établi. Selon le *Comité*, aucun contrat n'a été passé avec ces dernières. La *CF* est d'avis que de tels contrats légitimeraient les subventions accordées. Ces associations pourraient transmettre un rapport de leurs activités à l'*Agglomération*.

J'aimerais revenir à la rubrique 650.364.00 « contrat de prestations des *TPF* » évoquée au point 4.2. La *CF* essaie toujours d'obtenir le maximum d'informations y relatives car le montant de cette rubrique représente tout de même trois quart des dépenses du budget 2018. Le *Comité* est toujours très collaboratif lorsque la *CF* aborde ce dossier. De nombreuses informations et documents demandés par la *CF* tombent malheureusement sous le coup du secret des affaires des *TPF*. La *CF* ne peut pas vérifier les montants facturés car faute de légitimité, elle n'a pas accès aux justificatifs y relatifs. Pour mémoire, la *CF* n'est pas une commission de finance et de gestion au sens de celle du Grand Conseil. Les portes se ferment par conséquent assez vite.

En mars 2017, la presse écrite a précisé qu'un groom devra absolument accompagner les passagers de la navette automatique du *MIC* (rubrique 650.364.20). La *CF* s'est interrogée sur les effets financiers liés à la rémunération de cet employé sur le budget de l'*Agglomération*. Le *Comité* a mentionné qu'en 2018, le groom sera pris en charge par les *TPF*; il n'y aura donc aucun effet sur le budget 2018 de l'*Agglomération*. Par contre, cette rubrique fera l'objet, pour 2019, d'une négociation avec les *TPF*. La *CF* n'est pas très satisfaite de cette situation. Le message n°13 ne parle ni du groom, ni de sa rémunération, ni des CHF 100'000 par année pour l'exploitation de cette navette. Il faut espérer que cette situation restera telle que présentée en 2016 à la *CF* et que grâce aux négociations du *Comité*, les frais relatifs au groom n'impacteront pas le contrat de prestation des *TPF* des années futures. Il serait regrettable d'être mis devant le fait accompli.

La *CF* a interrogé le *Comité* sur la mesure de diminution de la subvention cantonale en matière de *TP* de 60% à 57.50%. Ce dernier a confirmé que l'Etat de Fribourg a décidé que cette mesure était pérenne. Un retour au taux de 60% n'est ainsi pas prévu. L'association des communes fribourgeoises (ACF) est également intervenue à ce sujet auprès du Conseil d'Etat mais elle a essuyé un refus net du grand argentier cantonal. En général, l'utilisation des *TP* est encouragée alors qu'étonnement, les organes de subventionnement campent sur des positions contraires. Cette incidence financière n'est pas négligeable pour notre *Agglomération*. La *CF* ne peut que soutenir le *Comité* dans son action auprès des instances cantonales afin que des compensations tangibles soient accordées à l'*Agglomération*.

La *CF* a demandé des éclaircissements sur la rubrique 650.314.00 « mesures hors-investissement », qui est nouvelle et dont le statut est particulier étant donné qu'elle se substitue aux comptes d'investissement. Un message d'investissement de faible coût engendre du travail et des coûts démesurés. Il faut absolument trouver un moyen de diminuer les coûts administratifs relatifs, notamment, à la traduction, à la mise en page, aux kilos de papiers et au traitement par les commissions. Je vous renvoie pour cela aux messages n°16 et n°17. La *CF* est tout à fait encline à accepter la manière dont le *Comité* a procédé pour

cette rubrique. Elle souhaite également que les faibles montants, devant impérativement passer par un compte d'investissement pour des raisons de légalité, soient regroupés une fois par année dans un court message avec un seul arrêté mentionnant les différents numéros de comptes avec les différents montants. L'Agglomération doit être efficace, et non pas se noyer dans de longs processus administratifs, dans les limites légales bien évidemment. La *CF* attend du *Comité* qu'il lui présente, ainsi qu'à la *CAME*, un modus vivendi afin de pouvoir traiter efficacement et simplement ces petits montants. Elle propose que tous les montants passés par le fonctionnement soient listés et conservés pro memoria dans une annexe aux comptes d'investissement afin d'avoir une vue d'ensemble des subventions accordées par l'Agglomération. La *CF* est même prête à proposer au *Conseil* de déléguer une compétence d'investissement au *Comité*, voire d'augmenter encore le montant de cette rubrique, dans un cadre à discuter rapidement car elle ne souhaite plus devoir se prononcer sur de tels montants de subventionnement pour lesquels le papier et le travail dépassent certainement le montant à libérer.

M. Pierre-Alain Perritaz. Pour être tout à fait transparent, je vous informe que je suis conducteur de Bus/Trolleybus aux *TPF*. Je n'ai aucune responsabilité, ni aucun pouvoir décisionnel dans cette entreprise. J'ai lu le message relatif au budget 2018 concernant le coût d'exploitation des *TP*. Quel beau cadeau : des économies d'un peu plus de CHF 1 million, par rapport au prix 2017, avec une augmentation du nombre de kilomètres parcourus ! Etant d'un naturel quelque peu curieux, je me suis empressé d'ouvrir ce cadeau pour voir ce qu'il y avait à l'intérieur.

J'ai vu de très belles choses comme la prolongation de la ligne 9 jusqu'aux Charmettes sans engager de bus supplémentaire, des courses supplémentaires sur les lignes 1 et 8, ainsi qu'une meilleure cadence durant les vacances d'été.

Par contre, j'ai vu des choses bien moins belles. La ligne 6, qui va du Guintzet-Hôpital cantonal au Windig-Musy, est souvent sujette à de nombreux retards dus aux bouchons du chemin des Pensionnats à l'*HFR* aux heures de pointe ; les usagers s'en plaignent régulièrement. Trois ans auparavant, le *Conseil* a accepté une augmentation de la cadence de cette ligne, tenez-vous bien, entre 20h30 et 22h, là où tout le monde va faire ses commissions, là où tout le monde va ou rentre du travail ! Pour l'horaire 2018, le *Comité* nous propose une augmentation des cadences sur cette ligne, tenez-vous toujours bien, le dimanche matin, là où tout le monde va faire ses commissions, là où tout le monde va ou rentre du travail ! Par contre, rien pour la semaine !

Dans ce budget, le message nous parle aussi d'une simplification des horaires avec une cadence scolaire et une cadence hors scolaire. Est-ce vraiment une simplification ? Avec l'horaire de 2017 et les années précédentes, il y avait une diminution des prestations cinq semaines durant l'été, là où un grand nombre d'habitants de l'agglomération est en vacances. Avec l'horaire 2018, il y aura quinze semaines durant lesquelles les cadences seront réduites, soit toutes les vacances scolaires obligatoires. Durant les périodes hors scolaires, il y aura notamment une cadence de 10 min au lieu de 7,5 min sur la ligne 2, soit 2 bus de moins par heure, soit 32 à 34 bus de moins par jour ; vous additionnez cela avec les lignes 1 et 5 ; vous multipliez cela par 15 semaines ; vous obtenez à peu près CHF 1 million d'économie. Nous, qui faisons en sorte que le plus grand nombre d'habitants se déplacent en *TP* ou utilise la mobilité douce, encourageons le *transport individuel motorisé (ci-après TIM)* avec cette baisse de cadence durant quinze semaines.

Avant de me prononcer sur l'avenir de ce budget, j'aurais trois questions à poser : 1) Pourquoi augmenter les cadences sur la ligne 6 le dimanche matin et pas la semaine, là où il le faudrait ? 2) Pourquoi avez-vous décidé de diminuer les cadences quinze semaines par année, à la place de cinq actuellement ? 3) N'aurait-il pas été judicieux d'utiliser l'économie de CHF 1 million pour améliorer sensiblement les prestations des *TP* ?

M. Eliane Devaud Sciboz. Le *Comité* a jugé important de simplifier les horaires afin de faciliter la lecture de l'offre par les usagers et, de ce fait, d'accroître son attractivité. Les horaires actuels présentent un plus grand nombre d'horaires, notamment scolaires, hors scolaires et d'été, que celui du trafic régional. Le *Comité* a donc opté pour deux types d'horaires : scolaire et hors scolaire. Huitante milles kilomètres supplémentaires annuels seront effectués, grâce à la mise en place du nouvel horaire en décembre 2017. M. Perritaz, vous estimez que les modifications n'ont pas lieu au bon moment. Hors, selon l'analyse de l'Agglomération, ces changements sont justifiés et corrects. Le dimanche matin au Guintzet, il est possible non seulement de faire des courses ou des visites au *HFR*, mais aussi de pratiquer de nombreux sports et de se promener. Le *Comité* a proposé que les jours fériés cantonaux, les bus ne circulent plus au sein de l'agglomération selon un horaire réduit afin d'améliorer la correspondance avec les autres formes de *TP*, dont les horaires sont régionaux et nationaux ; dès décembre 2017, la cadence des bus dans l'agglomération ne sera plus inférieure à celle des transports régionaux et nationaux, étant donné que l'horaire d'été sera supprimé. Les horaires de bus à cette période seront uniquement hors scolaires. Il faut souligner que de nombreux habitants de l'agglomération vont travailler dans des communes extérieures où ces jours fériés n'existent pas.

L'offre relative à la ligne 1 sera effectivement restreinte lors de situations ponctuelles avec le nouvel horaire. Des mesures d'optimisation vont être mises en place afin de compenser cette perte avec les transports régionaux. Ce nouvel horaire améliorera la complémentarité avec les lignes régionales en provenance du Mouret ou de Tentlingen. Des discussions, ayant pour objet la ligne 6 et le chemin des Pensionnats, ont lieu avec les communes en question dans le but d'améliorer le respect des cadences sur cette ligne. Je tiens en outre à préciser que certaines cadences ont été modifiées afin d'éviter que les bus ne se suivent sur certaines lignes et que certains arrêts de bus, notamment sur le boulevard de Pérolles, ne soient saturés.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Parmi toutes ces interventions il n'y a aucune demande formelle de changement.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*. Dieses Kapitel ist gemäss Vorschlag des Vorstandes angenommen.

Chapitre/Kapitel 7. Aménagement / Raumordnung

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ich eröffne die Diskussion. Gibt es Wortmeldungen?

M. François Grangier. La *CF* a demandé des détails sur la planification énergétique et sur les bases légales sur lesquelles s'appuie la rubrique 780.318.10 « honoraires et frais d'études ». Le *Comité* a confirmé que cette rubrique ne sera utilisée qu'en cas d'acceptation par le *Conseil* d'une modification des *Statuts* visant à inclure la politique énergétique dans les tâches de *l'Agglomération*. Pour l'instant, seuls les aspects environnementaux liés à la mobilité sont traités dans les *Statuts*. Le *Comité* compte inclure le volet énergétique dans le budget 2018. D'un point de vue purement financier, la *CF* a pris note que si le *Conseil* refuse d'inclure cette tâche dans les *Statuts*, le montant inscrit à ce poste ne sera pas utilisé en 2018.

La *CF* a pris acte que l'augmentation de la rubrique 790.319.00 « cotisation aux associations » est due à la participation de *l'Agglomération* à l'association Raum+ qui verra le jour l'année prochaine. La *CF* a voulu savoir s'il s'agissait d'une participation aux frais de fonctionnement ou d'une cotisation. La participation à des frais de fonctionnement devrait entraîner une validation des statuts de Raum+ par le *Conseil*, comme pour les associations de communes au niveau communal. Une cotisation est un montant fixe tandis qu'une participation aux frais de fonctionnement est variable chaque année selon une clé de répartition. Le *Comité* a répondu qu'il s'agissait davantage d'une cotisation, étant donné qu'elle est calculée en CHF par habitants pour la mise à disposition d'un outil de travail commun. La *CF* a reçu la confirmation que cette cotisation ne pourra varier qu'en fonction du nombre d'habitants. Par soucis de transparence et afin d'éviter tout problème futur, la *CF* suggère au *Comité* de soumettre les statuts de Raum+ à l'acceptation du *Conseil* car cette situation est tout de même à mi-chemin entre celle d'une cotisation et celle d'une prise en charge d'un déficit.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Chapitre/Kapitel 8. Economie / Wirtschaft

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ?

M. François Grangier. La *CF* a demandé des informations supplémentaires sur la rubrique 840.318.20 « action de promotion économique », surtout par rapport au *Forum Region capital suisse (ci-après RCS)* et à l'apport que ce forum pourrait avoir auprès des membres du *Conseil*. La *CF* a constaté avec satisfaction que sa demande a donné lieu à l'invitation de tous les membres de *l'Agglomération* à ce forum se déroulant cette année à Berne sur le thème « Une branche Agroalimentaire dynamique au service de la santé ».

M. Bernard Altermatt. Meine Frage betrifft die Rubrik 840.318.10. Sur CHF 25'000 budgétés pour cette rubrique, CHF 20'000 sont affectés à une étude économique sur des pôles de *l'agglomération* qui complète un autre montant de CHF 20'000 dans le secteur Aménagement régional. Il y a donc un solde de CHF 5'000 qui, selon le message, sont prévus pour des études pas encore définies. Ich möchte dazu gerne einen konkreten Vorschlag machen. Je vous renvoie à cette occasion aux réflexions en cours. Dans sa réponse à la question 2, le *Comité* stipule que « les organisateurs partent du principe qu'une réflexion à ce propos est nécessaire dès lors que les villes et leur espace fonctionnel sont appelés à jouer un rôle central en tant que laboratoires d'idées pour le développement du pays. ». La promotion économique de *l'Agglomération* pourrait utiliser ces CHF 5'000 restants afin d'étudier la question de l'apport économique de la participation fribourgeoise à une éventuelle exposition nationale. Il faudrait notamment s'inspirer de l'expérience de la ville de Morat, qui a accueilli ce type d'exposition quinze ans auparavant et en a certainement profité d'un point de vue économique.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Il n'y a donc pas de demande formelle de changement.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*. Dieses Kapitel ist gemäss Vorschlag des Vorstandes angenommen.

Chapitre/Kapitel 9. Finances / Finanzen

Le Président. Ich eröffne die Diskussion. Gibt es Wortmeldungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort ist nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

- **Adoption du budget de fonctionnement / Annahme des Voranschlags der laufenden Rechnung**

Le Président. Lors du vote d'ensemble, nous allons devoir compter les votes en vertu de l'article 62 de notre *Règlement*. Gemäss Artikel 62 unseres Reglements wird die Abstimmung ausgezählt.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le budget de fonctionnement 2018 tel que proposé par le *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 51 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent une voix.

Résultat / Ergebnis: le *Conseil* a adopté, à la majorité, le budget de fonctionnement 2018.

- **Comptes d'investissement / Investitionsrechnung**

Le Président. J'ouvre la discussion chapitre par chapitre. Ich eröffne die Diskussion Kapitel pro Kapitel.

Chapitre/Kapitel 6. Mobilité / Mobilität

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Chapitre/Kapitel 7. Aménagement / Raumordnung

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Es ist nicht der Fall. Es gibt keine Wortmeldung. Die Diskussion ist beendet.

Résultat / Ergebnis: ce chapitre est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*. Dieses Kapitel ist gemäss Vorschlag des Vorstandes angenommen.

- **Adoption du budget d'investissement / Annahme des Voranschlags der Investitionsrechnung**

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le budget d'investissement 2018 tel que proposé par le *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 52 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Résultat / Ergebnis: le *Conseil* a adopté, à l'unanimité, le budget d'investissement 2018.

4.6 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse

- **Arrêté du budget de fonctionnement / Beschluss zum Voranschlag der laufenden Rechnung**

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

Le Président. Ich eröffne die Diskussion. Gibt es Wortmeldungen? Dies ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat / Ergebnis: les titres et considérants sont adoptés par le *Conseil* tels que proposés par le *Comité*. Titel und Erwägungen sind gemäss Vorschlag des Vorstandes angenommen.

Article premier / Erster Artikel

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: l'article premier est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*. Erster Artikel ist gemäss Vorschlag des Vorstandes angenommen.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté tel que proposé par le *Comité*, sont priés de lever leur carton. Diejenigen, die den Beschluss gemäss Vorschlag des Vorstandes annehmen wollen, sind gebeten, ihre Abstimmungskarte zu erheben. Les *scrutateurs* comptent 51 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Diejenigen, die den Vorschlag ablehnen wollen, erheben bitte ihre Abstimmungskarte. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Diejenigen, die sich der Stimme enthalten wollen, sind gebeten, die Abstimmungskarte zu erheben. Les *scrutateurs* comptent une voix.

Résultat / Ergebnis: der Rat hat mit einer Mehrheit den Beschluss gemäss Vorschlag des Vorstandes angenommen. Le *Conseil* a adopté, à la majorité, l'arrêté tel que proposé par le *Comité*.

• **Arrêtés du budget d'investissement / Beschlüsse zum Voranschlag der Investitionsrechnung**

Chapitre/Kapitel 6. Mobilité/Mobilität

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: les titres et considérants sont adoptés par le *Conseil* tels que proposés par le *Comité*.

Article premier / Erster Artikel

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: l'article premier est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté concernant le budget d'investissement 2018 relatif à la mobilité, tel que proposé par le *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 52 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Résultat / Ergebnis: le *Conseil* a adopté, à l'unanimité, l'arrêté concernant le budget d'investissement 2018 relatif à la mobilité, tel que proposé par le *Comité*.

Chapitre/Kapitel 7. Aménagement/Raumplanung

Titres et considérants / Titel und Erwägungen

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: les titres et considérants sont adoptés par le *Conseil* tels que proposés par le *Comité*.

Article premier / Erster Artikel

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis: l'article premier est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté concernant le budget d'investissement 2018 relatif à l'aménagement tel que proposé par le *Comité*, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 52 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* ne comptent aucune voix.

Résultat / Ergebnis: le *Conseil* a adopté, à l'unanimité, l'arrêté concernant le budget d'investissement 2018 relatif à l'aménagement tel que proposé par le *Comité*.

Le quatrième point de l'ordre du jour est liquidé.

5. Information sur le plan financier / Information zum Finanzplan

5.1 Présentation du Comité / Präsentation des Vorstandes. Rapporteure / Berichterstatter: Mme/Frau Anne-Elisabeth Nobs

Mme Anne-Elisabeth Nobs. Conformément à la législation cantonale ainsi qu'aux *Statuts*, l'*Agglomération* établit un plan financier pour une durée de cinq ans. Ce plan est mis à jour régulièrement, au moins une fois par année. Il est adopté par le *Comité* sur le préavis de la *CF*. Le *Conseil* prend acte du plan financier. Le *Comité* tient à rappeler qu'il s'agit ici d'un instrument évolutif, qui n'a pas pour but de représenter une copie conforme de ce que seront les futurs budgets de fonctionnement. Son but est de dégager des tendances favorisant les aptitudes de l'*Agglomération* à prévoir sa situation financière, ses capacités à investir ainsi que ses modalités de financement. S'agissant du plan financier 2018-2022, le *Comité* note une augmentation des coûts d'exploitation des *TP* dès 2019, en lien avec des modifications de lignes et de cadences, dont la navette automatique du *MIC*. Le renouvellement partiel du matériel roulant est également pris en compte. Du côté des recettes, la planification se base sur un taux de subventionnement de 57.5% dès 2018, contrairement à ce qui était prévu lors de la présentation du précédent plan financier. Der Finanzplan erhebt nicht den Anspruch auf Vollständigkeit oder absolute

Genauigkeit, sondern bietet vielmehr eine mittelfristige Perspektive der finanziellen Auswirkungen unserer Investitionspolitik. Der Finanzplan ist somit ein Steuerungsinstrument und kein Voranschlag. Seit vergangenem Jahr erstreckt er sich nicht mehr nur in statischer Weise auf die Periode der laufenden Legislatur, sondern stets auf einen Zeitraum von fünf Jahren, das heisst, er wird anlässlich der jährlichen Aktualisierung jeweils um ein Jahr verlängert.

5.2 Remarques de la Commission financière / Anmerkungen der Finanzkommission

M. François Grangier. La CF n'a aucune remarque à formuler. Elle a pris acte du plan financier 2018-2022 de l'Agglomération.

Préavis :

« Conformément à l'article 23 alinea 1 b) des Statuts de l'Agglomération de Fribourg, la Commission financière s'est réunie, le 27 septembre et le 3 octobre 2017, pour prendre connaissance et discuter du plan financier 2018-2022 de l'Agglomération de Fribourg. Les documents provisoires du Conseil d'agglomération ont été transmis à la commission le 15 septembre 2017. Le 22 septembre 2017, les documents définitifs ont été mis à disposition sur le site de l'Agglomération et ont été envoyés par courrier aux membres du Conseil. A l'occasion de la séance du 3 octobre 2017, la délégation du Comité a répondu aux questions de la commission. Cette délégation du Comité était représentée, pour le Dicastère des finances et des ressources humaines (DF&RH), par M. Steiert et Mme Nobs, ainsi que pour le Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM), par Mmes Burgener Woeffray et Dévaud-Sciboz. La Commission financière a posé un certain nombre de questions à la délégation du Comité et a obtenu les réponses y relatives. La Commission financière remercie le Comité pour sa collaboration. La Commission financière prend acte du plan financier 2018-2022 de l'Agglomération (mise à jour 2017) ».

Le Président. Formellement, je n'ai pas à ouvrir la discussion concernant le plan financier de l'Agglomération. J'aimerais néanmoins vous donner l'occasion de vous exprimer éventuellement sous forme de question ou de remarque. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le cinquième point de l'ordre du jour est liquidé.

10. Réponse du Comité à la question relative aux suites de l'acceptation de la motion Mot Leg 2011-2016 2011 007 concernant la modification des articles 48 et 50 des Statuts portant sur la politique énergétique / Antwort des Vorstandes auf die Anfrage bezüglich der Folgen der Annahme der Motion Mot Leg 2011-2016 2011 007 betreffend die Änderung von Artikel 48 und 50 der Statuten zur Energiepolitik (Quest Leg2016-2021 2017 005)

10.1 Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

Mme Andrea Burgener-Woeffray. Herr Allenspach hat im Mai 2011 eine Motion hinterlegt und darin die Erstellung eines Energiekonzepts sowie dessen Übertragung in die regionale Richtplanung gefordert. Der Rat hat diese Motion am 4. Oktober 2012 überwiesen. Herr Allenspach hat mit einer entsprechenden Anfrage zu Beginn des Jahres nachgehakt. Der Vorstand beantwortete die Motion beziehungsweise die Anfrage im positiven Sinne. Aber, um der Forderung der Motion nachzukommen zu können, braucht es eine Statutenänderung, voraussichtlich in Artikel 48, der derzeit nur Umweltschutzaspekte in Verbindung mit der Mobilität vorsieht. Auch andere Artikel sind im Sinne dieser Motion zu überprüfen. Die Statutenänderung soll zu Beginn des Jahres 2018 erfolgen, wofür Ihnen ein Betrag von CHF 70'000 zur Freigabe vorgelegt wurde. Er dient zuerst für die Vorarbeiten, dann für die Ausführung einer Studie, welche eine Energiestrategie auf regionaler Ebene definieren soll. Der genaue Inhalt wird Ihnen zum Zeitpunkt der Vorlegung der Statutenänderung unter gleichzeitiger Vorlegung des Studienkreditbegehrens unterbreitet. Damit dies möglich ist, haben Sie im Rahmen des Voranschlages der Laufenden Rechnung 2018 am heutigen Abend den Betrag von CHF 70'000 gutgeheissen.

10.2 Avis de l'auteur / Standpunkt des Autors

M. Christoph Allenspach. Der Vorstand hat lange gezögert und handelt jetzt sehr schnell. Je suis entièrement satisfait car le Comité juge nécessaire d'avoir maintenant une politique énergétique de l'Agglomération. Il est prêt à inscrire cette politique probablement dans l'article 48 des Statuts, traitant les aspects environnementaux. Afin de lancer l'étude nécessaire, le Comité a d'ailleurs déjà proposé un montant de CHF 70'000 au budget de fonctionnement 2018, que le Conseil vient d'approuver. Je suis convaincu que cette politique énergétique aidera les communes membres à formuler les mesures et directives relatives à ce domaine.

Le Président. Avec ces considérations, cette intervention est ainsi liquidée.

Ce dixième point de l'ordre du jour est absent.

11. Transmission des interventions parlementaires / Überweisung parlamentarischer Vorstösse

11.1 Transmission du Postulat demandant l'affichage de cartes isochrones pour piétons aux arrêts TPF de l'agglomération fribourgeoise / Überweisung des Postulats über das Anschlagen von isochronen Fussgängerkarten an den TPF-Haltestellen in der Agglomeration Freiburg (Post Leg2016-2021 2017 003)

a. Position des auteurs / Standpunkt der Autoren

M. Gérald Collaud. Comme vous le savez, la population suisse ne fait en général pas suffisamment de marche à pied. Par ailleurs, les bus se retrouvent régulièrement surchargés aux heures de pointe. Ce postulat demande que les *TPF* affichent, à certains ou à tous les arrêts de l'*Agglomération*, des cartes isochrones. Ces cartes présenteraient les lieux accessibles à pied en un temps donné de dix ou vingt minutes. Ce postulat donne quatre exemples de cartes pour les communes de Fribourg, Granges-Paccot et Marly. Les *TPF* pourront définir eux-mêmes les détails de ce projet.

b. Position du Bureau / Standpunkt des Büros

Le Président. Dans sa séance du 13 septembre 2017, le *Bureau* a examiné la recevabilité et la qualité juridique de cette intervention. S'agissant de la qualité juridique et de la recevabilité de cette dernière, il a décidé, à l'unanimité, de suivre la position du *Comité*.

c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

Mme Eliane Dévaud-Sciboz. L'*Agglomération* étant commanditaire des prestations fournies en matière de *TP* urbains, elle dispose à ce titre des relais nécessaires au traitement de cette demande. Dans le cadre des réunions régulières avec les *TPF*, ce sujet sera thématiqué de sorte à évaluer la faisabilité du projet tel qu'esquissé par le postulat. Les éléments relatifs à cette étude, puisqu'il s'agit d'un postulat, seront présentés dans le cadre de la réponse du *Comité* à cette intervention. Le *Comité* prévoit favorablement la transmission de ce postulat.

d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des observations ? La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de ce postulat demandant l'affichage de cartes isochrones pour piétons aux arrêts *TPF* de l'*agglomération*, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent 50 voix

Celles et ceux, qui la refusent, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs comptent 2 voix

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Résultat/Ergebnis: le *Conseil* a accepté, à la majorité, la transmission de ce postulat n°3 (législature 2016-2021).

11.2 Transmission de la motion Coriolis Infrastructure / Überweisung der Motion betreffend Coriolis Infrastructure (Mot Leg2016-2021 2017 004)

a. Position des auteurs / Standpunkt der Autoren

M. Marius Achermann. Je ne vais pas relire la motion. Je pars du principe que vous l'avez lue et que vous avez pris connaissance de la position du *Comité*. Nous avons déposé cette motion pour trois raisons. Premièrement, la motion déposée est une sorte de constat de notre sentiment de malaise. Il est difficilement imaginable de vouloir s'occuper des événements culturels et de se désintéresser des lieux principaux où ils ont lieu. C'est comme si l'association du CO de Sarine Ouest et du Haut Lac s'intéressait au programme scolaire mais ne voulait pas s'occuper de la construction des établissements scolaires. L'exemple suivant est évocateur : das ist wie wenn ich die Toblerone möchte, ohne mich um die Verpackung zu kümmern, wenn man doch weiss, wie wichtig die Verpackung sein kann. Deuxièmement, notre *Agglomération* doit se projeter en avant, comme l'a souligné le Président du *Conseil* en début de séance. L'*Agglomération* devra à l'avenir relever de grands défis. Nous devrions réfléchir à son avenir et aux tâches qui doivent lui être déléguées. Quoi qu'il advienne du projet relatif au Grand Fribourg, n'attendons pas qu'il soit trop tard pour agir sinon nous ne pourrions que pleurer. Le *Comité* devrait avoir une attitude davantage proactive même si cela doit déboucher sur une modification de nos *Statuts*. Dernièrement, je constate que la peur de membres de l'*Agglomération*, relative à une révision des *Statuts*, est inférieure quand il est question de stratégie énergétique que quand il est question d'infrastructures culturelles. Pourquoi ces deux objets sont-ils traités différemment ?

b. Position du Bureau / Standpunkt des Büros

Le Président. Dans sa séance du 13 septembre 2017, le *Bureau* a examiné la recevabilité et la qualité juridique de cette intervention. S'agissant de la qualité juridique et de la recevabilité de cette dernière, il a décidé, à l'unanimité, de suivre la position du *Comité*.

c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

M. René Schneuwly. Je remplace ce soir Mme Schwegler, qui est souffrante. Je lui souhaite un bon rétablissement. La présente motion aborde un véritable problème de fond. J'estime personnellement que le cercle des communes membres de l'*Agglomération* doit s'agrandir avec l'adhésion de nouvelles communes, provenant notamment de Singine. De nouvelles tâches pourraient lui être confiées. Je crains toutefois que nous ne puissions, à la fois, réaliser cet objectif et se préparer pour une fusion du Grand Fribourg. Il faut savoir que le projet du Grand Fribourg compte neuf communes et la commune de Düdingen en est exclue. Au premier abord, le but de cette motion semble être la modification des *Statuts* alors qu'en fait, elle mandate le *Comité* pour « répondre » à des « objectifs ». Dans le premier objectif, cette motion indique que les tâches de *l'association de communes pour la politique culturelle dans l'agglomération de Fribourg, Coriolis Infrastructures (ci-après Coriolis I.)*, devraient être reprises par *l'Agglomération*. Les buts et tâches de *Coriolis I.* sont la réalisation et l'exploitation des infrastructures culturelles, l'Espace Nuithonie et l'Equilibre, ainsi que la participation subsidiaire au financement d'autres infrastructures culturelles et enfin la récolte des fonds à cet effet. Les buts fixés par les statuts de *Coriolis I.* ont été atteints. Les statuts de *Coriolis I.* stipulent que l'exploitation des infrastructures est confiée à une fondation par une convention, qui définit un mandat de prestations. La *Fondation Equilibre et Nuithonie (ci-après la Fondation)* est subventionnée principalement par *Coriolis I.*. La *Fondation* reçoit CHF 2,15 millions de *Coriolis I.* chaque année. Des autres institutions, notamment la Spirale et le Théâtre des Osses, bénéficient de subventions de *l'Agglomération*. Selon la motion, *l'Agglomération* devrait reprendre la convention signée entre *Coriolis I.* et le *Casino Barrière Fribourg (ci-après Casino)*. Pour rappel, cette convention rapporte 12,5% du produit net des jeux et est valable jusqu'au 3 mars 2023. Actuellement, la contribution du *Casino* à *Coriolis I.* est de CHF 1.35 millions, c'est un montant important. Ce premier objectif indique que cette reprise devrait avoir lieu au plus tard lors de la prochaine échéance de la convention de *Coriolis I.*. De quelle convention s'agit-il ? Pour rappel, *l'Agglomération* n'a pas passé de convention avec *Coriolis I.*. Pour votre information, les communes membres pourront quitter *Coriolis I.* au plus tôt pour le 31 décembre 2025.

Le deuxième objectif insiste sur le fait que l'Equilibre et l'Espace Nuithonie devraient être reconnues comme des institutions culturelles régionales. La subvention, que *La Fondation* reçoit de *Coriolis I.*, est une reconnaissance conséquente de ces infrastructures culturelles. Que demande réellement cette motion : une modification des *Statuts*, l'ajout des infrastructures culturelles au domaine de la promotion des activités culturelles ? Pour ce faire, elle devrait reprendre les buts et tâches de *Coriolis I.*. Le dernier objectif mentionne que « d'ici cette reprise, *l'Agglomération* devrait négocier son adhésion à *Coriolis Infrastructures* ». *L'Agglomération* ne peut pas adhérer à *Coriolis I.*. Pour votre information, *Coriolis I.* rembourse CHF 500'000 par année pour un crédit supplémentaire de CHF 5 millions, contracté afin d'équiper l'Equilibre. Il faut souligner que l'article 10 alinéa 2 phrase 1 des *Statuts* stipule que « le transfert de toute nouvelle tâche importante doit être approuvé par toutes les communes membres et par la majorité des citoyen(ne)s votant(e)s ». A vous de juger si mettre en place un référendum obligatoire visant à cette modification des *Statuts* est pertinent alors que le projet du Grand Fribourg est en cours.

Pour ces motifs, le *Comité* estime que *l'Agglomération* doit absolument continuer de s'occuper au mieux du subventionnement des activités culturelles dont elle est chargée. Il faut relever que les efforts considérables de *l'Agglomération* dans ce domaine aboutissent à des résultats. En qui concerne les infrastructures, *Coriolis I.* remplit sa mission avec succès. Il est vrai que seulement six communes membres de *l'Agglomération*, sur dix, ont adhéré à *Coriolis I.*. Rien n'empêche les autres communes membres de *l'Agglomération* d'intégrer *Coriolis I.* : elles sont les bienvenues. En l'état actuel de ce dossier, il serait erroné de transmettre cette motion. Le *Comité* préavis donc défavorablement sa transmission au *Conseil*.

d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. Ich eröffne die allgemeine Diskussion. Verlangt jemand das Wort?

M. Bernard Altermatt. Monsieur le Président du *Comité*, vous avez longuement disserté pour constater que vous ne comprenez pas le but concret de cette motion et, en même temps, pour supposer que cette motion vise un changement des *Statuts*. En tant que cosignataire, je peux vous confirmer que cette motion demande effectivement une modification des *Statuts*. La position du *Comité* le relève d'ailleurs clairement en indiquant qu'une procédure visant à un transfert de nouvelles tâches importantes « appelle la tenue d'un référendum obligatoire ». Je me demande depuis quand la nécessité d'organiser un référendum est un argument pour préavis négativement la transmission d'une motion. Selon nos *Statuts*, il est possible de soumettre un référendum à la population afin de lui demander son avis, même si certains doutent que

cet objet réunisse une majorité. Sie tragen der Zukunft keine Rechnung, Herr Schneuwly. Meine Damen und Herren, eine Abstimmung zu organisieren oder der Umstand, dass eine Abstimmung stattfinden muss, ist für mich kein Grund, eine Motion nicht zu überweisen. Sie haben nebenbei erwähnt, dass es weitere kulturelle Institutionen gibt, wie zum Beispiel das Podium in Düdingen, die in eine ähnliche Kategorie fallen. Aber auch das ist für mich kein Grund, die Motion nicht zu überweisen. J'estime que si l'*Agglomération* peut ajouter des éléments de politique énergétique aux *Statuts*, elle peut également réfléchir à l'ajout d'une tâche relative aux infrastructures culturelles dans les *Statuts*, même si cela nécessite une votation démocratique.

Le Président. A titre personnel, je partage entièrement l'avis de M. Altermatt.

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Herr Achermann, können Sie mir erklären, was im Moment nicht gut läuft?

M. Marius Achermann. Ich würde sagen, es gibt verschiedene Sachen für die Leute und für die Gemeinde, die nicht ganz klar sind. Uns stellt sich die Frage, ob wir dabei mitmachen oder nicht. Wir haben bei der Diskussion in unserer Gemeinde gesehen, dass der ganze Kulturkuchen einem grossen schwarzen Kasten gleicht. Dabei wird sicher viel gemacht, aber die Transparenz wird nicht sichergestellt. Das andere ist, dass viele Leute und Gemeinden von den Kulturinfrastrukturen profitieren, ohne auch zu ihrem Bau und Unterhalt beizutragen. Und drittens waren wir der Meinung, dass dies eine Aufgabe der Agglomeration sein sollte. Nous pensons qu'il y a suffisamment de points obscurs qui mériteraient d'être mis concrètement sur la table afin de planifier et de permettre d'avoir une meilleure vue d'ensemble au niveau culturel. Pour mémoire, la commune d'Avry a refusé d'être membre de *Coriolis I.* Il faudrait décharger les communes membres de *Coriolis I.*. Ce n'est pas juste qu'elles soient les seules à payer ces infrastructures alors qu'une population bien plus large les utilise et en profite. Habe ich Ihnen damit genügend Auskunft erteilt?

Mme Eleonora Schneuwly Aschwanden. Ja

M. René Schneuwly. Si ces quatre communes membres de l'*Agglomération*, non adhérentes de *Coriolis I.*, décidaient de faire partie de cette association, cela réglerait le problème relevé par cette motion. La modification statutaire demandée par cette motion est dangereuse. Avant une reprise éventuelle des tâches de *Coriolis I.* par l'*Agglomération*, *Coriolis I.* devra décider elle-même de se saborder en procédant à sa dissolution. Le système mis en place par *Coriolis I.*, notamment les infrastructures qu'elle gère, fonctionne bien. La situation est claire. Chaque association a ses propres missions : *Coriolis I.* s'occupe d'infrastructures culturelles et l'*Agglomération* des activités culturelles professionnelles. Une importante confusion, voire un véritable conflit, risque de découler d'un changement du système actuel. Sachant que la convention entre *Coriolis I.* et le *Casino* devra être renouvelée en 2023 et que les membres de *Coriolis I.* pourront quitter le bateau de cette dernière dès le 31 décembre 2025, je doute qu'il faille donner les ferments nécessaires qui dégraderaient son état.

M. Eric Romanens. M. Schneuwly, je vous conseille de ne pas trop vous enfoncer dans ce terrain. J'aimerais informer le *Conseil* que M. Carl-Alex Ridoré, en tant que Président de *Coriolis I.*, a envoyé la semaine dernière un courrier aux communes d'Avry, Belfaux et Marly. Dans l'optique d'une fusion du Grand Fribourg à court terme, le Comité de direction de *Coriolis I.* propose à ces trois communes d'inscrire à leur budget d'investissement 2018 un montant prévisionnel pour participer à la Maison des artistes. Ne mélangeons pas tous, prenons le temps de réfléchir et arrêtons de tourner en rond. Je comprends les motionnaires : à force de trop tirer sur la corde, elle va finir par casser. L'explication des motionnaires est claire. La présente motion est bonne, nous devons la transmettre.

M. Jacques Dietrich. Dans les grandes lignes, je rejoins l'avis de M. Romanens. J'aimerais rappeler qu'à l'époque, la *Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise (CUTAF)* a été dissoute sans problème et que la *Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS)* sera intégrée, dès janvier 2018, au *Réseau santé Sarine (RSS)*. Ce que la motion demande n'est donc pas un réel problème.

Le Président. Y a-t-il encore des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de cette motion n°4 concernant *Coriolis I.*, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 36 voix.

Celles et ceux, qui la refuse, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 14 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton. Les *scrutateurs* comptent 2 voix.

Résultat / Ergebnis: le *Conseil* a accepté, à la majorité, la transmission de cette motion n°4 (législature 2016-2021).

Ce onzième point de l'ordre du jour est liquidé.

12. Divers / Verschiedenes

Le Président. J'ouvre la parole. Y a-t-il des interventions ?

M. Sébastien Dorthe. Mon intervention fait l'écho aux remarques soulevées en début de séance par notre Président du *Conseil*. Ma question est aussi en lien avec la motion n°4. Le processus de fusion du Grand Fribourg est, d'ores et déjà, lancé puisqu'un comité de pilotage a vu le jour à la fin de l'été 2017. Ce comité sera en place jusqu'à la tenue de l'Assemblée constitutive du 1^{er} février 2018, qui prendra le relais. Cette nouvelle institution, voulue par le législateur cantonal, élaborera un projet de fusion qui sera soumis au scrutin populaire courant de l'année 2020. La fusion du Grand Fribourg touche aujourd'hui neuf des dix communes membres de l'*Agglomération*. En cas de fusion, notre *Agglomération* n'aurait par conséquent plus que deux communes membres, d'où ma question suivante relative au sens de l'article 4 alinéa 1 de notre *Règlement*. Quelles sont la position, la vision et la stratégie du *Comité* sur l'avenir de l'*Agglomération* en cas de fusion du Grand Fribourg, étant entendu que cette fusion pourrait encore intervenir durant la présente législature et, dès lors, réduire ses membres à deux communes, à savoir la nouvelle commune fusionnée et la commune de Düdingen ?

M. Jacques Dietrich. Je voulais m'exprimer sur l'intervention de M. Pierre-Alain Perritaz. Je remercie tout d'abord, de tout cœur, tous les conducteurs de bus et de trolleybus travaillant quotidiennement à travers l'*agglomération* avec courage. Il faut dire que nous ne leur facilitons pas la tâche. M. Perritaz, vous pouvez transmettre à vos collègues nos remerciements (applaudissements). Le Directeur des *TPF* ne manque pas à chacune de ses interventions de faire part de sa vision en déclarant que les trains de notre canton doivent être coordonnés avec les bus. C'est juste mais dans les faits, ce n'est pas le cas. Je suis déjà intervenu, à plusieurs reprises, au législatif de Villars-sur-Glâne. Assez systématiquement, les lignes convergeant vers la gare ont la fâcheuse habitude de ne pas coïncider : soit le bus arrive après le départ du train, soit le train arrive après le départ du bus. Si les scientifiques pouvaient se pencher sur cette question, si possible en évitant de tomber, ce serait un grand progrès. Ce problème de correspondance entre les bus et les trains pousse malheureusement les usagers de l'*agglomération* à utiliser leur voiture afin de se rendre plus rapidement à une destination. Dans d'autres villes suisses, y compris à Genève, les *TP* réussissent pourtant à s'accorder.

M. Bruno Marmier. M. Dietrich, c'est avec plaisir que je vous réponds une fois de plus. Pour rappel, je vous ai déjà répondu, à de nombreuses reprises, lors de séances dans la commune de Villars-sur-Glâne. Le *Comité* est conscient de cette problématique. Cette question de coordination est intégrée dans les critères demandés aux *TPF* dans l'offre de base. Vous devez vous rendre compte qu'il est fort complexe de tendre vers une coordination parfaite. Les trains, notamment les Intercity, et les bus ne peuvent pas tous arriver en même temps, ils sont forcément en décalage. L'idée est plutôt d'avoir des lignes de bus principales ayant une cadence d'environ sept ou huit minutes. Ce désagrément pourrait ainsi être réduit. Sur la ligne 5, la cadence est de 15 minutes. Il n'est pas possible d'avoir, à la fois, une bonne coordination avec l'Intercity en direction de Berne et celui en direction de Lausanne : c'est soit l'un, soit l'autre. Le *Comité* souhaite donc l'optimisation de tous ces facteurs mais le nombre de contraintes est impressionnant. L'objectif du *Comité* est d'obtenir le meilleur service au meilleur prix en optimisant l'utilisation des *TP*.

Le Président. Je pars du principe que M. Marmier a répondu à la question de M. Dietrich.

M. Laurent Bächler. J'ai une question concernant le site de l'*Agglomération*. In Mai 2016 habe ich eine Anfrage eingereicht, wann die neue Webseite erscheinen wird. Damals hat man mir gesagt, dass die Webseite im Jahre 2016 aktualisiert werde. Jetzt sind wir ein Jahr später und die Webseite ist immer noch die gleiche. Wenn es sich dabei um eine Visitenkarte handeln soll, dann möchte ich fragen, wann die Agglomeration die Aktualisierung der Webseite veranlasst?

M. Félicien Frossard. Votre remarque est en effet justifiée car le site internet de l'*Agglomération* n'est plus conforme aux standards actuels. Les dix ans de l'*Agglomération* sont une bonne occasion pour l'actualiser. Un renouvellement est prévu en 2018.

Le Président. Je pars du principe que notre Secrétaire général a répondu à la question de M. Bächler.

M. Gérald Collaud. J'ai constaté que les documents officiels, présents sur le site de l'*Agglomération*, ne sont pas toujours de bonne facture. La qualité du *Règlement*, par exemple, pourrait être meilleure. J'encourage l'amélioration de cet aspect lors de l'actualisation du site de l'*Agglomération*. J'aimerais également avoir accès aux *PV* des différentes commissions, notamment à ceux de la *CF* ? L'article 31 alinéa 2 phrase 2 du *Règlement* stipule que « les Conseillères/ers d'agglomération peuvent consulter ces procès-verbaux ».

M. Félicien Frossard. Les *PV* des différentes commissions ne sont, en effet, pas accessibles sur le site de l'*Agglomération* car, conformément à l'article 31 alinéa 2 du *Règlement*, les *PV* des séances des commissions du *Conseil* ne peuvent être consultés qu'avec l'autorisation du *Bureau*. Lorsque cette autorisation est accordée, les membres du *Conseil* concernés s'abstiennent d'en divulguer le contenu à

des tiers, si le *Bureau* a déclaré confidentiels ces documents. Une demande formelle doit donc être déposée au *Bureau*.

M. François Grangier. Les *PV* de la *CF* sont confidentiels mais la *CF* n'a rien à cacher. Selon moi, il n'y a aucune raison d'empêcher cette transmission.

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. J'aimerais annoncer un postulat pour une étude de faisabilité d'un parking d'échange *P+R* dans la proximité de l'arrêt de bus *TPF* « Portes de Fribourg » (Ligne 1 *TPF*). Das ist ein Postulat für eine Machbarkeitsstudie betreffend einer *P+R*-Anlage in der Nähe der *TPF*-Haltestelle „Portes de Fribourg“ (*TPF* Linie 1). Soll ich die Motivation vorlesen?

Postulat pour une étude de faisabilité d'un parking d'échange *P+R* dans la proximité de l'arrêt de bus *TPF* « Portes de Fribourg » (Ligne 1 *TPF*)

Postulat für eine Machbarkeitsstudie einer *P+R*-Anlage in der Nähe der *TPF*-Haltestelle „Portes de Fribourg“ (*TPF* Linie 1)

Eingereicht von / déposé par : Eleonora Schneuwly-Aschwanden (Freiburg) et Pierre-Alain Perritaz (Fribourg)

Die *P+R* Anlagen der Agglomeration Freiburg erfreuen sich zunehmender Beliebtheit und generieren steigende Einkünfte. So weist die Jahresrechnung 2016 Eingänge aus Benutzungsgebühren von CHF 245'041.20 aus, was im Vergleich zum Jahr 2015 eine Zunahme von CHF 62'837.70 bedeutet. Die Förderung des kombinierten Verkehrs durch die Bereitstellung von *P+R* Anlagen ist anerkanntermassen Umweltschutzes sinnvoll ist. In Analogie mit dem benutzerfreundlichen *P+R* Corbaroche (Südost-Peripherie) würde eine *P+R* Anlage in unmittelbarer Nähe zur Bushaltestelle „Portes de Fribourg“ (Nordwest-Peripherie) Sinn machen. Diese wäre nicht nur für Pendler aus dem Seebezirk attraktiv gelegen, sondern auch für von der A12 abfahrende Pendler und Besucher. Insbesondere könnte dadurch die Belastung der Route de Morat durch den Pendlerverkehr verringert werden, mit durchaus positiven Effekt auf die Reisegeschwindigkeit der *TPF* Busse (Linie 1).

Mit dem Ziel, dass diese Lücke im Angebot der *P+R* Anlagen in der Agglomeration Freiburg geschlossen werden kann, beantragen die Postulanten eine Studie zur Machbarkeit einer neuen *P+R* „Portes de Fribourg“.

La popularité croissante des *parkings d'échange (ci-après *P+R*)* de l'Agglomération de Fribourg (*ci-après Agglomération*) se prouve dans les comptes des années précédentes. Les recettes des taxes d'utilisation des *P+R* de l'Agglomération se montent à CHF 245'041.20 (selon les comptes 2016). En comparaison avec l'année 2015, il s'agit d'une augmentation de CHF 62'837.70. La promotion du transport combiné en réalisant des *P+R* situés à la périphérie de l'agglomération fribourgeoise (*ci-après agglomération*) est recommandée. L'aspect de l'écologie est aussi non négligeable. L'installation d'un *P+R* sur la place des « Portes de Fribourg » aurait donc du sens : situé à la périphérie nord-ouest de l'agglomération, en proximité de l'arrêt terminus du bus *TPF* et en proximité de la sortie de l'autoroute A12, un *P+R* pourrait absorber des pendulaires et visiteurs venant du district du Lac et de l'autoroute, derrière la route de contournement officielle de l'agglomération. Un *P+R* aux « Portes de Fribourg » apporterait un soulagement à la circulation sur la route de Morat, cela permettrait d'améliorer la vitesse et la fluidité des bus *TPF*. Ce postulat pourrait donner lieu à une première mesure : une étude de faisabilité d'un *P+R* « Portes de Fribourg » ayant pour objectif de combler la lacune de l'offre des *P+R* dans l'agglomération.

Le Président. Non, il n'est pas en effet nécessaire de lire le contenu de votre postulat, que vous avez déposé ce soir et qui sera traité lors d'une prochaine séance du *Conseil*.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Pour rappel, n'oubliez pas de déposer vos enveloppes transparentes sur les tables à la sortie de la salle. Je prie également tous les intervenants, dans la mesure du possible, d'y déposer l'exemplaire de leurs interventions. Die heutige Sitzung ist geschlossen. La séance est close. Je me réjouis de partager avec vous le verre de l'amitié et vous souhaite une bonne fin de soirée (applaudissements).

Fin de la séance : 22h00

Le Président du Conseil



Michel Moret

Le Secrétaire général



Félicien Frossard